

Caboulet des ans

Bulletin de la Société historique de Bellechasse



N'OUBLIEZ PAS NOTRE
VOYAGE À KAMOURASKA

5

Saint-Abdon
du township de Ware

6

Les comtés
Dorchester et Hertford

11

L'orgue Déry de St-Michel

14

Mémoire
patrimoine ferroviaire

25

Les Seigneuries
de Bellechasse

27

Amusons-nous

34

Scannez !



shbellechasse.com

Vol. 28 - n° 3 - été 2016 7\$



**Société historique
de Bellechasse**

Conseil d'administration

président : Michel Tardif 418 882-8160
micheltardif@rocketmail.com
vice-président: Pierre Prévost 418 882-3528
pierre.prevost@globetrotter.net
trésorière: Lucie Fillion 418 882-2402
Lucie.Fillion@fsaa.ulaval.ca
Robert Tessier 418 804-0626
tessierrobert@videotron.ca
Claude Gignac 418 789-2990
clauddegignac@hotmail.ca
Marie-Josée Deschênes 418 882-3528
mjdeschenes@mjdarchitecte.com
André Bouchard 418 243-2396
abbene96@hotmail.com
Paul St-Arnaud 418 884-4128
paulst-arnaud4@gmail.com
Nicolas Godbout 418 243-3579
nicolas.godbout@hotmail.com

Membres d'honneur

Beaudoin, André 0006 (22 ans au c.a.)
Breton, Fernand 0016 Breton, Claudette P. 0038
Lachance, Claude 0008 Lacroix, R.P. Benoit 0019
Bélanger, Charles-Henri 0162 Paré, Conrad 0131
Lefebvre, Pierre Labrie, Arthur
Patry, Roger St-Pierre, Rosaire

Cuvée 2016

Lamonde, Jean-Pierre (10 ans président)
Lamonde, Gisèle A. (10 ans trésorière)
Gosselin, Lise F. St-Arnaud, Paul
Pierre Prévost Bilodeau, Réjean
Breteau, Monique Duquette, Léopold
Larochelle, Armel

Territoire

MRC de Bellechasse

Rédacteur en chef

Michel Tardif

Équipe éditoriale

Pierre Prévost, Marie-Josée Deschênes, Lucie Fillion,
Claude Gignac, Michel Tardif, Jean-Pierre Lamonde.

Inscription et renouvellement

micheltardif@rocketmail.com

Révision des textes

Pierre Prévost, Marie-Josée Deschênes,
Lucie Fillion, Michel Tardif



Graphisme
Julien Fontaine

Couverture

L'orgue Déry de Saint-Michel de
Bellechasse crédit photo Paul St-Arnaud

Cotisation annuelle 30\$

Adresse postale

8, avenue Commerciale, Saint-Charles, GOR 2T0

Courriel redaction@shbellechasse.com

Site Web www.shbellechasse.com

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006 ISSN D381 079
Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Sauf exception, Au fil des ans est publié quatre fois l'an. La Société historique de Bellechasse, incorporée en 1985, est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Présentation

Au fil des ans, s'est refait une beauté! Un concept moderne, une approche dynamique, des textes toujours recherchés, un graphisme exceptionnel; voilà une recette gagnante pour perdurer.

Le respect du patrimoine, ce n'est pas s'enfermer dans ces concepts poussiéreux, mais bien de prendre les forces et les valeurs qui ont fait leurs preuves et de les tremper dans une sauce de modernité.

Voilà ce que réalisent à chaque numéro les membres du comité éditorial de notre revue. Bonne lecture.

Michel Tardif

Sommaire

Mot du Président

Éditorial

Voyage en Kamouraska : Encore quelques places!

Saint-Abdon du township de Ware

Un peu de toponymie : Les comtés Dorchester et Hertford

L'orgue Déry de Saint-Michel et sa restauration

Mémoire Patrimoine ferroviaire

Les Seigneuries de Bellechasse

Amusons-nous





Mot du Président

Voici la 106^e parution d'Au fil des ans. Un numéro dans lequel j'espère, vous trouverez autant de plaisir

à le lire, que j'ai eu de plaisir à en regrouper les textes. Ce numéro préparé durant un été qui ne semblait pas vouloir débiter et qui somme toute aura été fabuleux. Un été qui nous aura permis de sillonner notre Bellechasse et d'en découvrir de nouveaux trésors. Comme moi, avez-vous pris le temps de rouler sur notre magnifique piste cyclable? Êtes-vous allé relaxer au Parc des chutes d'Armagh? Avez-vous fait la visite de Saint-Léon-de-Standon grâce aux panneaux d'interprétations localisés dans le village? Avez-vous eu la chance de visiter le Domaine de la Pointe-de-Saint-Vallier et d'y rencontrer Nicolas Godbout lors de sa résidence d'écrivain? Avez-vous participé à nos différentes fêtes et festivals?

Pour ma part, je me suis fait plaisir en faisant de la moto dans nos différents rangs et en prenant de magnifiques photos. Vous en trouverez quelques-unes dans ces pages et je vous demande d'identifier leur localisation. C'est un petit concours et il y aura un souper à la Maison Couët pour les gagnants au printemps 2017.

Bellechasse recèle de trésors peu connus, très peu mis en valeur et que localement, je crois, on ne semble pas trouver très important. Au fil des parutions de notre revue Au fil des ans, je vous mettrai

de nouvelles photos et j'espère que vous serez nombreuses et nombreux à vouloir identifier en m'envoyant un petit courriel (micheltardif@rocketmail.com). Lorsqu'on se promène beaucoup, dans plusieurs régions du Québec on voit aisément que certaines régions font beaucoup avec peu pour attirer le tourisme et qu'en Bellechasse on semble prioriser de faire peu avec beaucoup. Bellechasse recèle de vignobles magnifiques, des producteurs maraichers, des artisans, des manufacturiers, des producteurs d'espèces exotiques tels des alpagas et autres. Nous recelons d'un patrimoine architectural, patrimonial et naturel exceptionnellement riche et intéressant, des décors fabuleux, des villages pittoresques, des vues à couper le souffle, mais pas de plans structurés de mise en valeur de ces richesses sur le plan touristique, notre Bellechasse se vide au sud et devient des villages dortoirs au nord. Comment expliquer ces faits? Comment expliquer qu'une région « collée » sur la grande région de la Capitale nationale soit si peu et si mal connue? Comment expliquer qu'aucun plan de mise en valeur ne fasse une réelle promotion du « Made in Bellechasse ».

Je rêve d'une fierté Bellechassoise, je rêve que l'histoire de chacune de nos municipalités soit enseigné au élèves du primaire, je rêve que Bellechasse scintille dans les yeux de chacune et chacun des bellechassois!

Michel Tardif - Président et rédacteur

Éditorial

par Michel Tardif, président

Le Patrimoine Bellechassois...

Depuis maintenant 30 années, des femmes et des hommes passionnés et respectueux de nos origines ont veillé, tel des phares, à la protection et la préservation de notre patrimoine bellechassois. Il est maintenant venu le temps de démontrer l'importance économique de la préservation de nos racines, de notre culture, de notre spécificité bellechassoise. Dans ce but, la Société historique de Bellechasse, sous l'égide de madame Marie-Josée Deschênes, en collaboration avec la MRC, sont à préparer un colloque qui se tiendra au printemps 2017 visant à démontrer l'importance du patrimoine au niveau économique. Une municipalité en santé, c'est une municipalité qui préserve, qui met en valeur et qui fait connaître son patrimoine.

La municipalité de Beaumont en est un bel exemple, par son comité consultatif d'urbanisme, elle vient de mettre sur pied un programme d'appui aux citoyens pour la préservation patrimoniale et ce sans compter que Beaumont, vient de recevoir l'annonce que leur église entre dans le processus de classement du ministère de la culture.

Une municipalité qui regarde en avant dans le respect de ses racines.

Concours littéraire pour les jeunes :

L'amour du patrimoine ce n'est pas quelque chose qui s'invente, ça se cultive, ça se prépare petit à petit, au fil des ans, comme le dit si bien le titre de notre revue.

Pour cette raison, la Société historique de Bellechasse, lance cet automne, un concours dans les écoles primaires et secondaires de notre territoire, un concours chapeauté par les enseignants, un concours littéraire s'adressant

aux jeunes qui auront à rédiger un texte sur la thématique « Souvenir de mon enfance ».

Chaque jeune participant aura à rédiger un texte à caractère historique et patrimonial en rencontrant une personne âgée de plus de 75 ans (grand-parent, ami, connaissance, ...) de leur village de Bellechasse, laquelle personne leur racontera une anecdote de son enfance à l'école, à l'église, à la ferme, ...

Le jeune rédigera son texte d'environ une page ou deux (entre 800 et 1500 mots). Les textes seront lus par un comité de lecture et les 5 textes retenus pourront lire leur texte dans l'émission de monsieur Claude Gignac, sur les ondes de Radio-Bellechasse. Les textes devront être reçus au plus tard le 15 février 2017.

L'annonce des gagnants se fera lors de l'assemblée générale annuelle de la SHB, le 23 avril 2017.

Les prix du Patrimoine de la Société historique de Bellechasse : Prix Benoit Lacroix

Il y aura aussi cet automne, sous la supervision de madame Marie-Josée Deschênes et de monsieur Paul St-Arnaud, le lancement des prix du patrimoine. Ces prix se développeront sous deux volets. Un volet s'adressant aux municipalités et un volet s'adressant aux citoyens.

Chacun des volets veillera à reconnaître le travail, soit d'une municipalité, soit d'un bellechassois(e), dans la préservation, la mise en valeur et/ou la conservation d'un bien patrimonial.

Les récipiendaires de ces prix seront dévoilés lors de l'aga de la SHB, le 23 avril 2017.

Visite de l'Association des Amis et Propriétaires de Maisons Anciennes du Québec

C'est le 28 août que se tenait l'activité d'accueil des membres de l'APMAQ à Saint-Henri.

Pour l'occasion, madame Marie-Josée Deschênes, administratrice de la SHB et architecte, monsieur Pierre Prévost, vice-président de la SHB et moi avons donné une conférence d'environ 1 h 30 à l'église de Saint-Henri sur son histoire et ses collections de peintures et de sculptures.

Par la suite, les membres de l'APMAQ étaient invités à dîner dans les jardins de la Maison Couët, pour ensuite visiter en alternance, la Maison Couët et la magnifique école de rang de monsieur Jean-Marie-Lalande.

Une journée fort agréable et réussie qui sera fort probablement suivie de l'accueil du congrès annuel de l'APMAQ en Bellechasse à l'automne 2017.

Excursion automnale de la SHB le 1^{er} octobre **La Côte du Sud**

Il reste quelques places pour l'excursion du samedi 1^{er} octobre 2016 à destination du Kamouraska. Les membres habitués n'ont pas hésité à déboursier 85 \$ pour faire partie de cette cinquième édition des excursions à saveur d'histoire et autres.

Comme dans le passé, nous bénéficierons du transport par autocar de luxe équipé de toilette, de l'animation tant dans le véhicule qu'aux endroits visités, d'une collation de matinée avec breuvage dans un site patrimonial et d'un repas du midi.

Les frais d'admission afférents aux visites ainsi que des prix de participation sont à la charge des organisateurs.

Prochains numéros

Pour les prochains numéros, nous sommes à préparer des articles spéciaux sur l'église de Beaumont, son histoire et son cheminement devant la mener tout prochainement à être une église classée, la première en Bellechasse.

Un autre numéro portera sur la vie et l'œuvre en Bellechasse de la congrégation des sœurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours de Saint-Damien.

Vos idées, suggestions et commentaires

Vous avez des idées, des suggestions et commentaires, n'hésitez pas à me contacter. Tout ce qui peut aider à préserver notre patrimoine et à dynamiser notre Bellechasse est le bienvenue. Vous pouvez me contacter par courriel ou téléphone, ils sont à la première page de la revue.

Vous pouvez aussi visiter le site internet de la SHB ou encore visiter notre page facebook. Vous aimeriez publier un texte, on est ici pour vous aider. Au plaisir de vous lire!

Le départ de Saint-Henri est dorénavant fixé à 7h15, puis de Saint-Charles à 7h45, dernière chance d'embarquement.

Nous devrions être de retour vers 17h30 à Saint-Charles, ou avant 18 h à Saint-Henri.

Réservez vite votre place puisque l'autocar devrait afficher complet d'ici peu.

Faites parvenir votre paiement) par la poste ou autre façon à Michel Tardif (190, rue Commerciale, Saint-Henri QC G0R 3E0).

Pour informations supplémentaires, rejoindre Pierre Prévost au 418 571-8743 (cellulaire), ou par courriel à : pierre.prevost@globetrotter.net

Saint-Abdon, Dijon, Saint-Luc-de-Bellechasse

par Pierre Prévost

Reçu arpenteur depuis le 26 septembre 1821, William Ware ne se doutait probablement pas qu'il allait bientôt laisser sa marque dans la province. En 1825, notre homme vit seul dans sa maison, à Sainte-Claire. À titre d'arpenteur général adjoint, William Ware vient d'être mandaté par le Gouvernement du Bas-Canada pour explorer un township aux sources de la rivière Etchemin. Il doit aussi définir un chemin de montée qui permettra de rejoindre la rivière Saint-Jean, aux abords des États-Unis, et cela à partir du township de Frampton (secteur correspondant à Saint-Malachie dans ce cas).

Cette route devrait permettre aux futurs colons, en provenance de Sainte-Claire et des alentours, de s'approprier les nouvelles étendues encore vierges et de garder contact avec leur patrie. En 1826, William Ware retourne à Québec et il faut attendre le 20 août 1835 pour que soit proclamé officiellement le township portant son nom. L'entité territoriale délimitée par l'arpenteur équivaut à un carré d'un peu plus de 12 km de côté, soit 15 680 hectares de couvert forestier essentiellement.

Les débuts de colonisation

En 1862, deux jeunes aventuriers partent de Saint-Anselme pour aller gagner leurs terres dans le lointain township de Ware. Nazaire Pouliot et son compagnon Théodore Dutil (1842-1909) remontent en canot le cours de la rivière Etchemin avec outils, vêtements et vivres.

Franchissant les rapides, sillonnant les méandres, l'équipe traverse le township de

Frampton puis celui de Standon et contournent l'éperon rocheux qu'est le mont Original. Ils ont maintenant atteint le lointain township de Ware et se dirigent vers l'est, à la recherche de terres propices à l'agriculture.

Le « Morne », un couple de buttes de plus de 600 mètres d'altitude, domine le paysage grandiose. Nos deux colonisateurs s'y alignent et choisissent la « Petite Rivière Etchemin », ruisseau qu'ils remontent tant bien que mal.

Ayant trouvé un terrain propice à l'établissement dans ce coin d'arrière-pays, Pouliot et Dutil se construisent un abri et amorcent le défrichage de leurs lopins de terre, soit un minimum de douze acres (un peu moins de 50 000 m²) requis pour obtenir la lettre patente officialisant leur propriété. Rappelons qu'une acre équivaut à la surface que représente une longueur d'une « chaîne », soit 66 pieds en mesure anglaise, sur une profondeur de 10 chaînes ou 660 pieds.

Nos deux aventuriers anselmois sont bientôt suivis par des renforts venant de la petite mission voisine qui deviendra Sainte-Germaine : les frères Hubert et Jean-Baptiste Vachon, les trois frères Bisson, c'est-à-dire Béloni, Louis et Octave, les deux frères Goupil, puis Octave Roy et Joseph Loubier.

Quelques saisons passent et déjà, Nazaire Pouliot a bâti maison, étable et quelques dépendances pour subvenir à ses besoins. Le 20 août 1866, Céline Bisson le prend pour époux, à Saint-Malachie. Dix enfants naitront

François Bégin, Alfred Mercier, François Laflamme, Alphonse Chabot, Joseph Nadeau, Léon Boutin, et d'autres encore.

Rivalité entre Saint-Abdon et le canton de Standon

En ce début de 20^e siècle, la population est en croissance dans les cantons de Ware et de Standon.

Les citoyens des deux côtés de la rivière Etchemin font une demande auprès de l'archevêque, avec la complicité du curé de Sainte-Germaine, pour l'établissement d'une paroisse avec église.

En mars 1912, le décret canonique de la paroisse de Saint-Abdon est publié.

En toute logique, elle couvre une partie de Ware et de Standon, à cheval sur ces townships. Les citoyens sont réjouis mais ils ne s'entendent cependant pas sur l'emplacement de la future église, chaque parti cherchant l'établir du « bon côté » de la rivière.

Le 8 mai 1912, la paroisse Saint-Abdon est érigée canoniquement. Des familles principalement venues de Sainte-Germaine affluent dans la nouvelle paroisse, notamment celles d'Achille Gagné, d'Irénée Leclerc, Napoléon Gosselin, Léon Gagnon, François Fortin, Wilfrid Bégin, Joseph Perreault, et la liste se poursuit. Jusqu'à 1916, la population de Saint-Abdon, sans église, sera desservie par les curés des paroisses voisines. De Standon, le curé François-Xavier Côté célèbre la liturgie dans la maison de Joseph Nadeau située dans le rang 9. Parallèlement, le curé et le vicaire de Sainte-Germaine se partagent l'office divin du secteur initial

chez Alphonse Bisson, au cœur du Saint-Abdon drainé par la Petite rivière Etchemin. Le dilemme d'un emplacement unique pour l'église reste entier, si bien que Monseigneur Paul-Eugène Roy doit y mettre un terme. Son excellence décide d'établir le noyau religieux au centre géographique du peuplement, soit sur le lot 23 du rang IX du canton de Standon.

La décision de l'évêque ne reste pas sans conséquences. La partie correspondant au canton de Ware perd sa notoriété face à celle du canton de Standon où l'église doit être bâtie. Dès 1912, Omer Faucher relocalise sa fromagerie dans le secteur Standon, Alfred Mercier ouvre un premier magasin-général en 1913, un dénommé Goupil construit un moulin à scie en 1915. Finalement, en 1916, on amorce la construction du presbytère-chapelle destiné à accueillir le premier curé.

Un curé dynamique



Victor Rochette, curé de Saint-Abdon puis Saint-Luc jusqu'à 1923.

En 1917, l'abbé Victor Rochette (1885-1973) quitte son poste de vicaire de Sainte-Germaine et vient s'installer à Saint-Abdon, canton de Standon, accompagné de ses parents et de sa sœur. Ils logent au rez-de-chaussée dont une partie sert pour le bureau de poste «Dijon» tenu par Archange Rochette, sœur du curé, tandis que l'étage du presbytère est réservé au culte. Une caisse populaire vient se greffer au bureau de poste le 18 mars 1918, le curé est le président fondateur et sa sœur tient les comptes. On peut s'entendre que ce lieu centralise beaucoup d'activités publiques, sans compter l'arrivée d'un poste téléphonique en 1920.

Il est certain que le curé Rochette n'appréciait pas tellement le toponyme «Saint-Abdon» et ce dernier ne tient pas à réveiller d'anciennes chicanes de clans en adoptant l'une des appellations partisans : Saint-Abdon, Ware

ou Standon. Le choix de «Dijon», ancienne capitale de la Bourgogne, pour le bureau de poste vient probablement du curé Rochette.

Il lui reste à trouver un patronyme paroissial qui fera l'unanimité. Natif de Saint-Augustin-de-Portneuf (aujourd'hui Saint-Augustin-de-Desmaures), l'abbé Rochette avait vraisemblablement sollicité une famille aisée de son patelin. Les vieillissantes demoiselles Gilbert ont fait don d'une appréciable somme d'argent dans le but d'établir la jeune paroisse issue des cantons de Ware et de Standon. En échange, le curé ne pouvait leur promettre qu'une dédicace, dans les faits consacrer sa paroisse sous le nom de Saint-Luc en mémoire de Luc Gilbert, père des bienfaitrices.

On ne sait pas grand-chose du citoyen Luc Gilbert, sinon que son épouse, Cécile Martel,



a été inhumée le 6 avril 1874 sous l'église de Saint-Augustin-de-Portneuf, étant âgée de 50 ans.

Le dénommé Gilbert devait être « en moyens » comme le dit l'expression étant donné que ce genre de sépulture est ordinairement réservée aux notables de la paroisse. Le couple a au moins deux filles restées célibataires : Marceline et Exilda Gilbert, respectivement décédées le 16 janvier 1919 à l'âge de 74 ans, et en janvier 1918 à l'âge de 71 ans dans le cas de la cadette.

Elles n'ont eu qu'à peine le temps d'apprécier la trace de leur défunt père dans le comté de Dorchester : la paroisse Saint-Luc-de-Dijon.

La fusion

En octobre 1919, les deux entités cantonales, détachées de Saint-Léon-de-Standon et de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, sont fusionnées. Les pionniers de Saint-Abdon, soit vingt-quatre familles, sont annexés à la

paroisse de St-Luc qui compte maintenant une école située au cœur du village.

Cependant, certains quittent Saint-Luc pour aller coloniser l'Abitibi. Le 18 mars 1921, la paroisse Saint-Luc est érigée civilement. La corporation municipale prend effet le 12 août et la première séance du conseil municipal est tenue le 14 septembre.

En 1925, une première église est construite mais sera réduite en cendres, tout comme le presbytère, le 17 juillet 1936. On la reconstruira suite au désastre. En 1964, les commissions scolaires de St-Abdon et de Dijon fusionnent à leur tour.

Le 11 octobre 1997, la municipalité de paroisse de Saint-Luc devient la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

Saint-Abdon n'est depuis évoqué que par la toponymie et quelques rares panneaux de signalisation.

Bibliographie

- BÉCHARD, Auguste. Histoire de la paroisse de Saint-Augustin (Portneuf), Québec, 1885.
- Corporation municipale de Saint-Luc. Saint-Luc-de-Dijon 1912-1987, Éditions Louis-Bilodeau & Fils, Sherbrooke, 1987.
- MAGNAN, Hormisdas. Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la Province de Québec, 1925, p.537.
- VACHON, Mariette. L'histoire de Saint-Abdon, Imprimerie Komunik, Lac-Etchemin, 1992.
- Recensement 1825, Dorchester, Sainte-Claire, page 338, BAnQ.
- L'Action sociale, journal quotidien, édition du vendredi 12 avril 1912, page 3. BAnQ, en ligne.

sont désormais reconnus comme étant une nation à part entière. Fuyant la nouvelle république, des colons s'expatrient en territoire resté britannique. Ces « loyalistes » habitués à une monarchie parlementaire font pression sur les dirigeants de la colonie britannique d'Amérique du Nord afin d'organiser un système de gestion à l'image de leur mère patrie. En 1785, le roi George III consent à instaurer une nouvelle constitution pour la *Province of Quebec*. Mais il fallait d'abord rassurer la population sommairement divisée en factions francophone et anglophone, représentées d'un côté par les seigneurs canadiens et les marchands britanniques. Le 10 juin 1791, l'Acte constitutionnel est voté. Le 6 décembre 1791, ce qu'on appelle alors la « *Province of Quebec* » n'existe plus dans les faits et est divisée en deux entités distinctes, le Bas-Canada et le Haut-Canada, que sépare grosso modo la rivière des Outaouais tel que décidé à Londres en fin d'été. Ces nouvelles provinces sont divisées à leur tour «... *en districts, ou comtés, ou cercles; et villes ou juridictions*» (article XIV de la loi constitutionnelle de 1791).

À partir de ce moment, les nouvelles provinces empruntent un modèle de division administrative typiquement britannique qui avait toutefois un lien étroit avec la France. Rappelons qu'en 1066, les Normands débarquaient en Angleterre avec à leur tête Guillaume le Bâtard. Vainqueur à Hastings, le roi Guillaume transposa le modèle féodal français sur la nation qu'il avait conquise. Il réorganisa l'Angleterre en «comtés» laissés chacun sous la juridiction d'un vassal avec le titre de «comte».

Cependant, les us et coutumes anglo-saxonnes ne pouvaient s'effacer du revers de la main et l'appellation d'origine germanique «*shire*», qui désignait le comté, s'est maintenue, chaque *shire* étant gouverné par un officier administratif appelé «*sheriff*», titre résultant de la contraction des mots *shire* et *reeve*, c'est-à-dire «baillif de comté».

Dorchester

Le 22 avril 1786, Sir Guy Carleton (1724-1808) est assermenté gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique, un second mandat de prestige pour ce fils de paysan installé en Irlande. Estimé du roi par son talent de diplomate, Carleton est honoré du titre de 1^{er} Baron Dorchester le 21 août de la même année. Alors que l'instauration d'un système démocratique à l'anglaise dans la province d'Amérique du Nord est imminente, lord Dorchester et sa suite s'embarquent à bord de l'*Alligator* à destination de l'Angleterre. Le 16 septembre 1791, il y reçoit sa commission de gouverneur des deux provinces signée par le roi George III. À la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutionnel, Lord Dorchester est assermenté lieutenant-gouverneur du Bas-Canada le 26 décembre 1791. Le 7 mai 1792, les limites des 21 districts électoraux sont publiées. De son château juché sur le cap Diamant, lord Dorchester peut contempler, sur la rive opposée, les abords du comté portant son nom et qui s'étend jusqu'à la frontière des États-Unis, entre les comtés de Buckinghamshire (au sud-ouest) et celui de Hertford (au nord-est). Le Dorchester de 1829 ne comprendra que la seigneurie de Lauzon, et héritera de quelques entités, notamment Sainte-Claire, Saint-Malachie et Saint-Léon, lors de la disparition du comté de Beauce en 1841. Fort de l'essor du littoral sud du fleuve, un nouveau comté nommé Lévis émergera en 1853 et Saint-Henri en fera partie.

L'origine des toponymes est souvent étonnante et d'une simplicité parfois désarmante. Prospectons donc le Dorchester initial, celui de l'Oxfordshire ou «comté d'Oxford», en Grande-Bretagne. Minuscule ville de moins d'un millier d'habitants, Dorchester-on-Thames (Dorchester-sur-la-Tamise) est située près de la confluence du fleuve Thames d'avec la rivière Thame qui en est tributaire. Déjà occupé depuis des temps immémoriaux, le site a accueilli *Dorocina* au second siècle de notre ère, rare exemple régional de bourgade romano-britannique entourée d'un mur de fortification. Du toponyme, on extrait

le préfixe latin *duro* qui signifie «ville murée», suivi de *chester*, en vieil anglais, qui découle du mot romain *castra* signifiant «enceinte fortifiée».

La sémantique « forteresse » répétée n'aura toutefois pas suffi à maintenir notre comté bas canadien jusqu'à nos jours. Le déclin s'amorce dès 1829 alors que le comté de Dorchester est amputé de sa portion sud pour établir le district de Beauce; il la regagnera lors de la création de l'Assemblée législative de la Province du Canada en 1841.

À la formation du *Dominion of Canada* de 1867, le district électoral du comté de Dorchester devient la circonscription électorale fédérale de Dorchester. Finalement, ladite circonscription est abolie en 1966. C'en est terminé du comté de Dorchester qui n'est évoqué par quelques adresses postales ou une municipalité d'irréductibles telle Saint-Nazaire-de-Dorchester.

Hertford

Passons maintenant au comté voisin, Hertford (1792-1829), qui allait être rebaptisé «Bellechasse» après quelques décennies. Hertford (prononcer «Hartferd») tient son nom

d'une ville probablement fondée après le retrait des légions romaines de l'archipel britannique vers 410 de notre ère. Sous les Saxons, la prospère Hertford était le chef-lieu de l'Hertfordshire.

À l'image de la racine «chester», le suffixe «ford» est courant dans la toponymie anglo-saxonne, un mot voulant simplement dire «gué» ou plus explicitement «traverse en eau peu profonde». La première partie du nom nous offre au moins deux possibilités. Le mot «hert» peut signifier «cerf», qui donne «gué où traversent les cerfs». En alléguant que le mot primitif était «hart», soit un lien de bois fort et flexible, il en découle «gué des branchages». Cette explication d'autant plausible considérant notre cornouiller stolonifère, arbuste pionnier des zones humides, que les anciens appelaient «hart rouge» et qui trouvait son utilité, par sa résistance et son coloris, à faire des paniers.

Le district électoral du comté de Hertford a été renommé Bellechasse à la refonte de 1829. Ironiquement, avant cette date, 15 des 21 comtés que comptait le Bas-Canada avaient des noms britanniques, alors que les francophones formaient les trois quarts de la population.

Bibliographie

- LACOURSIÈRE, Jacques. Histoire populaire du Québec, tomes 1 et 2, Les éditions du Septentrion, Sillery (Québec), 1996.
- Loi constitutionnelle de 1791.
En ligne à : <http://www.axl.cefanelaval.ca/amnord/cndconst1791.htm>
http://www.roman-britain.org/places/dorchester_on_thames.htm
- <http://www.digdorchester.net/history.htm>
- <http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory/hfer.asp?Language=F&Search=Det&Include=Y&rid=181>

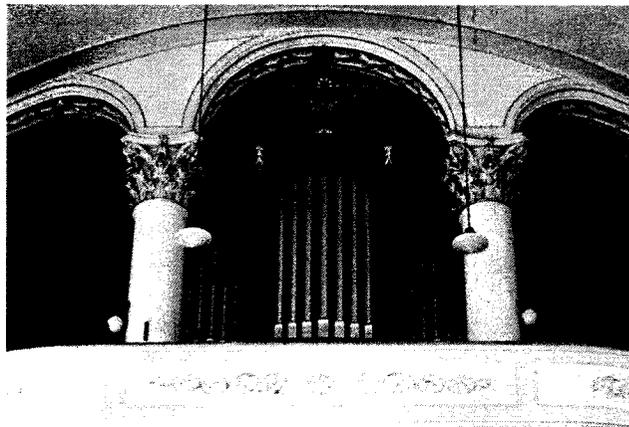
L'orgue Déry de Saint-Michel et sa restauration

par Pierre Prévost et Paul Racine, historien de l'art.

Hormis la dominance des orgues Casavant Frères¹, Bellechasse compte quelques impérissables instruments dont les facteurs ont eu une notoriété plutôt éphémère mais importante à la fin du 19^e siècle. C'est notamment le cas de Saint-Charles avec son orgue Louis Mitchell, mais aussi de Saint-Michel avec son remarquable orgue Napoléon Déry.

L'orgue de Saint-Michel

Remontons dans le temps jusqu'au dimanche 3 janvier 1897. La paroisse de Saint-Michel inaugure son nouvel orgue tout juste sorti de l'atelier de Napoléon Déry (1840-1908). L'église est remplie de curieux venus entendre les notes mélodieuses d'un puissant instrument de musique attendu avec fébrilité. Un homme pompe l'air nécessaire à la machine à son à l'aide d'un levier situé à l'arrière de l'instrument. L'organiste combine les séries de tuyaux de son choix en les sélectionnant parmi les 24 tirettes positionnées sur les côtés de la console² de jeu. Le musicien est maître de la gigantesque machine, il n'a qu'à enfoncer les touches réparties sur les claviers et le pédalier pour émettre des sons de toutes sortes. Quatre cuillères au pied servent à modifier la texture des notes graves jouées au pédalier, tandis que la pédale d'« expression » contrôle l'intensité du son. C'est ainsi qu'une forêt de plus d'un millier de tuyaux de bois ou de métal émettent des sons que l'oreille non initiée n'a jamais entendus. Ces tubes insolites, de formes et de grandeurs variées, sont pour la plupart cachés dans une grande boîte de bois enjolivée appelé buffet.



Orgue de Saint-Michel, Paul St-Arnaud

Les possibilités de l'orgue sont multiples, l'observateur s'en rend bien compte lorsqu'il constate la profusion de touches et de tirettes dont dispose l'instrument. Le clavier manuel inférieur correspondant au « Grand-Orgue » regroupe 56 touches (d'un « do » grave au « sol » rehaussé de quatre octaves). Ce clavier actionne les jeux suivants : Montre 8 pieds³ (simplifié sous la forme 8'), Bourdon 8', Dulciane 8', Flûte Traversière 8', Prestant 4', Flûte Harmonique 4', Doublette 2', Fourniture 3 rangs, et Trompette 8'. Le clavier supérieur appelé « Récit » est de même disposition et regroupe les jeux suivants : Principal Basse 8', Principal 8', Gambe 8', Mélodie 8', Flûte d'Amour 4', Violon 4', Octavin 2', Hautbois 8', plus le Trémolo qui n'est pas un jeu mais un accessoire pour agrémenter la sonorité. Le pédalier regroupe 25 touches (deux octaves complets, d'un « do » à l'autre) et actionne les notes les plus basses que permettent les longs tuyaux de la gamme des 16 pieds, en l'occurrence le Bourdon bouché et la Soubasse

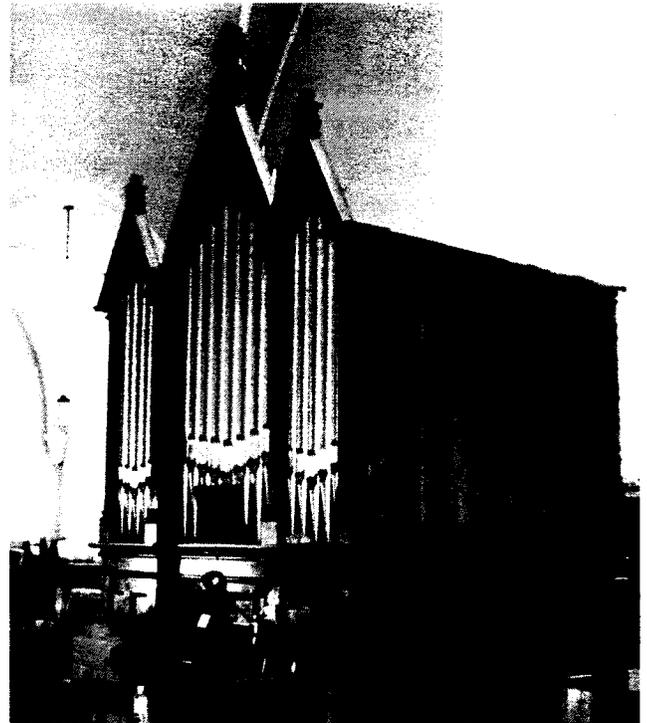
1. Dans Bellechasse, le premier instrument de nom Casavant a été produit pour la paroisse Saints-Gervais-et-Protais en 1901, l'Opus 142
2. Voir les définitions dans le glossaire à la fin du texte
3. Cette mesure, en pieds, indique la longueur approximative du plus grand tuyau de la série. Ce pied de mesure acoustique est une unité théorique traditionnelle de la facture d'orgue qui vaut actuellement 324 millimètres; il ne doit pas être confondu avec le pied anglo-saxon qui ne vaut que 304 mm. Un tuyau d'un pied doit donner la note « do » à 523,251 Hz.

ouverte. Cette complexité fait de l'orgue de Monsieur Déry une merveilleuse machine, aucun contemporain ne contredit ce fait.

Napoléon Déry, facteur d'orgues

Déry s'est taillé une part de marché notable dans le domaine de la facture d'orgues à la fin du 19^e siècle. Fils de Louise Prévost et du charretier Antoine Déry, Napoléon Déry est né à Québec en 1840 et est devenu menuisier avec le temps comme l'indique le recensement de 1861 alors qu'il a 20 ans. Pourtant, Napoléon Déry s'intéresse vivement aux orgues, si bien qu'il établit son atelier de facture d'orgues en 1873 au 26 rue Saint-Gabriel, dans le faubourg Saint-Jean qu'on appellera par la suite le quartier Saint-Jean-Baptiste. Au cours de sa carrière, il déménage son atelier à quelques reprises, soit au 48 rue Saint-Gabriel, puis au 452-454 rue Saint-Jean, sur l'îlot faisant face à l'église paroissiale.

L'aventure des orgues Déry débute à l'automne 1874. En vue d'acheter un nouvel instrument pour leur église de Saint-Roch-des-Aulnaies, le curé et son vicaire se rendent à Saint-Henri, le 8 septembre 1874, pour y examiner l'orgue paroissial construit par Pierre Beaudoin, citoyen de ladite paroisse. Malheureusement, l'instrument est jugé décevant et le choix se tourne sur la proposition de Napoléon Déry qui, semble-t-il, a mis au point un orgue de 10 jeux sur deux claviers et un pédalier. Ce premier orgue, vraisemblablement l'Opus 1 de Déry, était prêt à être entendu en juillet 1874 selon l'édition du 16 juillet du Journal de Québec. Il semble satisfaire les acheteurs et bientôt l'affaire est conclue. L'orgue est transporté et assemblé par son fabricant, si bien que la population de Saint-Roch-des-Aulnaies peut inaugurer son orgue⁴ le 8 décembre 1874. Le prêtre-organiste Antoine Bouchard, frappé par la solide constitution et la richesse sonore de cet instrument plutôt limitée, mentionnera dans une notice en 1982 que Déry fait preuve d'intelligence et de goût dans ce

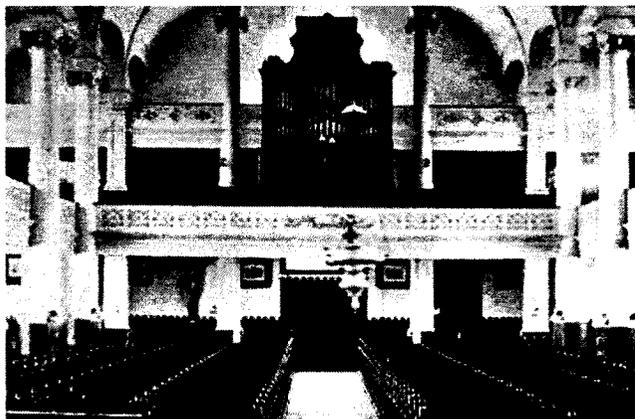


Le buffet de l'orgue de Saint-Roch-des-Aulnaies détonne par rapport aux instruments subséquents fabriqués par Déry. Les gâbles couronnant les tuyaux de montre laisseront place aux volutes d'inspiration baroque. Photo de Michel-Loup Cottinet, Les orgues du Québec.

premier instrument; toutefois la mécanique de l'orgue de l'église Saint-Roch manque de souplesse mais cette raideur du mécanisme va être corrigée sur les autres instruments fabriqués par Déry.

L'Opus 2 de Napoléon Déry suit, mais son parcours est méconnu, on en a perdu la trace. Par contre, le troisième instrument conçu par Déry trouve preneur à l'église Notre-Dame de l'Annonciation à l'Ancienne-Lorette (1879), et on rapporte à cette époque que Déry « ... s'est révélé tout à coup facteur d'orgues [...]. C'est une œuvre magnifique qui lui a coûté bien des peines et du travail, attendu qu'il a été à peu près seul à la confectonner. ». Le Journal de Québec, édition du 12 décembre 1879, dit de l'artisan qu'il «... est un homme modeste, qui a toujours travaillé dans l'ombre. ». Hélas, cet instrument n'a pas survécu et on ne sait rien de ce qui lui est advenu⁵.

4. Selon les affirmations d'Antoine Bouchard, l'instrument n'a subi aucune réparation avant le relevage effectué par Guilbault-Thérien en 1978, et ce en dépit des hivers rigoureux où l'église n'était point chauffée.
5. Un nouvel orgue de 2 claviers et 29 jeux, l'Opus 419 de Casavant Frères, est installé en 1910 dans la nouvelle église conçue par David Ouellet et Pierre Lévesque.



L'orgue de l'église de La Pocatière au début du 20^e siècle, image tirée de la monographie de Saint-Anne, BANQM CP2024CON.

En 1882, Déry n'est plus considéré comme un nouveau-venu dans la facture d'orgues comme en témoigne un commentaire suite à l'inauguration de l'orgue de l'église Sainte-Famille de Cap-Santé (commandé à la fin de l'année 1879 et inauguré solennellement le 29 juillet 1880) : « *Cet orgue [...] fait le plus grand honneur à ce facteur émérite. Le son en est magnifique, les jeux bien choisis et d'un effet charmant...* ». L'historien de l'art Gérard Morisset, en visite à Cap-Santé en 1922, indiquera que l'orgue⁶ est l'un des plus beaux sortis des ateliers de Déry et est remarquable par la richesse du son, en particulier des jeux de bois.

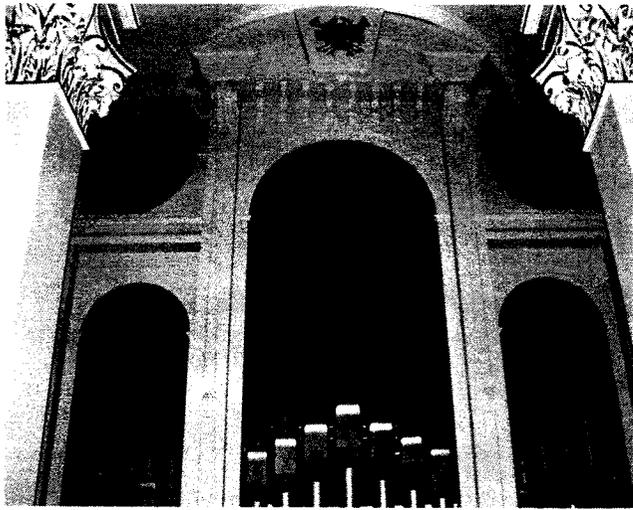
Imitant sa voisine, la paroisse de la Nativité-de-Saint-Jean-Baptiste⁷ emboîte le pas et commande, vraisemblablement en 1883, un orgue Déry. On connaît peu de choses sur cet instrument installé dans le second lieu de culte des Écureuils construit entre 1785 et 1789. Parallèlement, Déry conçoit un instrument de 2 claviers et 18 jeux destiné à l'église Sainte-

Anne, à La Pocatière. Une fois encore, cet orgue⁸ inauguré le 9 mai 1883 est peu commenté.

En l'année 1883, la réputation du facteur est assez bien établie pour que sa propre paroisse, Saint-Jean-Baptiste, lui commande un instrument d'un autre ordre, soit un grand trois claviers de 37 jeux pour meubler la toute nouvelle église. Le premier orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec avait été fabriqué à Montréal par Samuel Russell Warren et inauguré le 8 décembre 1853 par Ernest Gagnon, musicien qui est passé dans la tradition québécoise depuis. Insuffisant pour l'immense église conçue par Charles Baillairgé, le Warren presque neuf a été destiné à l'église de Saint-Romuald alors qu'un autre instrument provenant de la maison Walker de Londres a été installé puis inauguré le 1^{er} novembre 1855 tandis que le Warren mal aimé a abouti à Saint-Michel et a été réduit à néant lors de l'incendie de l'église en 1871. Le Walker n'a pas de meilleur sort, il a brûlé en même temps que l'église Saint-Jean-Baptiste et quelques centaines d'habitations d'alentour, le 8 mai 1881.

Soucieux de l'instrument à venir pour la grandiose église reconstruite sur les ruines de l'ancienne, quelques organistes de Québec se rendent à l'atelier de Déry au début de 1885 pour essayer un nouvel orgue qu'il vient tout juste de terminer pour l'église Saint-François-de-Sales de la Pointe-aux-Trembles (ancienne appellation de Neuville). Cet orgue de 2 claviers et 18 jeux présente un devis presque comparable à celui de l'église de Cap-Santé, son aîné de deux ans. Après essais, les musiciens n'ont que des éloges sur les qualités de son orgue⁹ construit

6. En 1956, la maison Casavant-Frères remanie cet orgue comportant 20 jeux répartis sur 2 claviers et un pédalier. On installe une nouvelle console détachée du buffet, l'instrument est électrifié et la tuyauterie d'origine est réorganisée : le buffet accueille dorénavant la tuyauterie du Grand Orgue à sa gauche, le Récit est placé à droite tandis que le Bourdon 8' tient le milieu, les jeux actionnés par le pédalier se trouvant au fond du buffet. En 2000, le facteur Jean-François Mailhot de Québec retire le jeu de Soubasse 16' et réharmonise l'instrument, l'orgue ne comportant désormais que 19 jeux.
7. Les Écureuils, une municipalité qui sera fusionnée à la ville de Donnacona en 1967, accueille en 1911 un nouvel instrument Casavant Frères de neuf jeux et deux claviers à traction tubulaire pneumatique. L'instrument est démenagé dans la nouvelle église construite en 1926 selon les plans de l'architecte Charles Dumais et fermée au culte depuis 2014
8. L'orgue Déry de La Pocatière est incendié en même temps que le lieu de culte, le 8 décembre 1917. Une photographie tirée de la monographie de La Pocatière le montre à la tribune arrière de l'église construite en 1845.
9. Selon la tradition orale, l'orgue de Neuville a été payé en partie, soit la moitié des 2000\$ requis, par le peintre Antoine Plamondon alors résidant de la paroisse, sous condition de pouvoir jouer une pièce à tous les dimanches et jours de fêtes. Certains paroissiens ayant un peu de culture musicale ont conclu que le bienfaiteur n'était pas aussi agile sur les claviers qu'à brosser des tableaux. Casavant Frères modifie l'orgue en 1953 par une nouvelle console à deux claviers à traction électromagnétique, celle-ci étant désormais détachée du buffet et les tractions restent néanmoins mécaniques. Cette console est remplacée par une nouvelle en 1982 par Les Orgues Létourneau, et un ventilateur électrique vient remplacer la pompe à main. En dépit de ces transformations qui n'auraient pas affecté l'harmonisation d'origine, l'instrument de Neuville est classé « bien culturel » par le Ministère des Affaires culturelles du Québec en 1965.

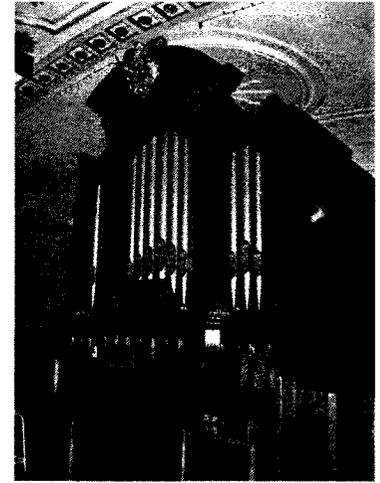


Une peinture cache le fini bois laqué d'origine du buffet de l'orgue de Neuville. Photo Société d'histoire de Neuville

par Napoléon Déry. Parallèlement à l'orgue de l'église de Neuville, Déry va concevoir l'orgue de l'église de Saint-Joachim (côte de Beaupré), un instrument modeste à un clavier et huit jeux. À part l'ajout d'un ventilateur électrique, l'instrument de Saint-Joachim n'aurait connu aucune transformation de son mécanisme et de sa tuyauterie.

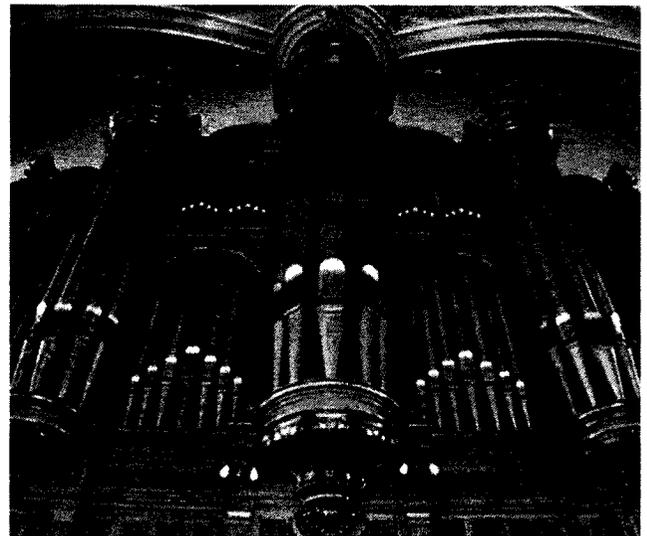
Puis arrive le jour de l'inauguration de l'orgue tant attendu de l'église Saint-Jean-Baptiste conçue par l'architecte Joseph-Ferdinand Peachy. Le *Courier du Canada* du 15 mai 1885 décrit en ces mots l'inauguration du nouvel orgue¹⁰ : « Sans être un connaisseur, nous ne craignons pas d'affirmer que cet orgue est excellent et qu'il ne déparerait pas les plus belles églises du continent européen. Cet instrument est d'une grande puissance et d'une harmonie parfaite. M. Déry vient de révéler, dans cet instrument, tout son talent et son génie. Québec possède aujourd'hui un facteur d'orgues qui peut compter parmi les plus célèbres du pays et même des pays étrangers. Nous n'avons plus rien à envier, sous ce rapport, aux autres villes de la confédération canadienne. Cet orgue est un des plus puissants que nous ayons entendus, et à coup sûr le plus beau dans son ensemble et ses détails. ». L'organiste Ernest Gagnon, petit frère de l'autre, en ajoute

avec ces mots :
« C'est un orgue des plus puissants que nous ayons entendu et à coup sûr le plus beau dans son ensemble et ses détails. Ses jeux d'anches sont d'une douceur que nous ne connaissons pas jusqu'ici. Citons, en passant,



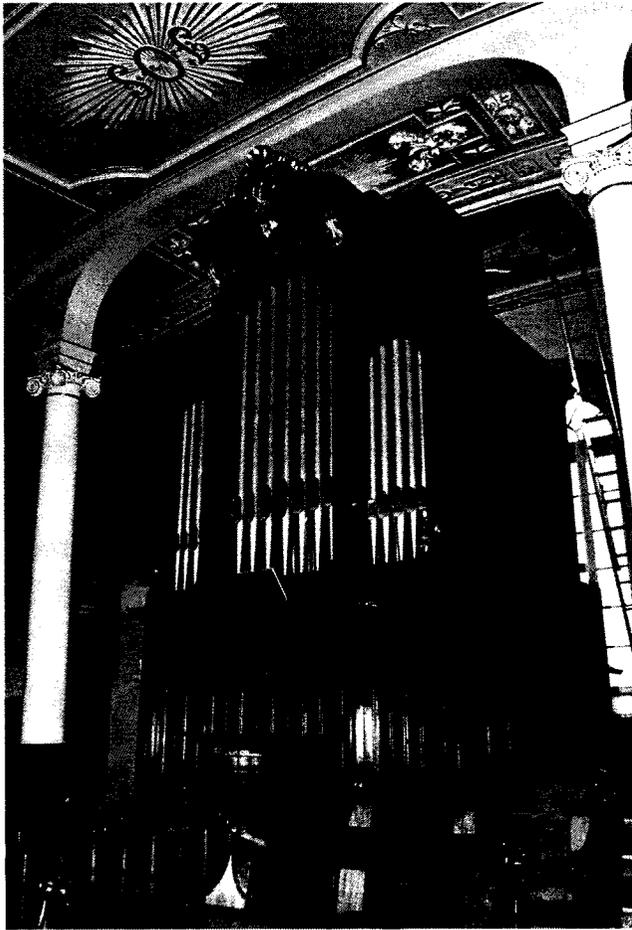
L'orgue de Saint-Joachim est demeuré à l'image de ce qu'il était lors de son installation. Photo Orgues du Québec, 2003.

les 2 trompettes, le basson, la trompette harmonique, le hautbois, la clarinette, la voix humaine; en un mot, il nous faudrait citer tous les jeux car tous sont d'un velouté et d'une richesse incomparables. N'oublions pas les flûtes qui sont d'une suavité admirable. Certains jeux en bois sont si bien embouchés qu'ils ont été pris, par des organistes, pour des jeux en métal. Les musiciens ont félicité M. Déry pour la grande douceur de ses claviers. Nous ne pouvons passer sous silence la soufflerie qui est construite d'après un système nouveau et supérieur à ceux



L'orgue de Saint-Jean-Baptiste de Québec ne conserverait, au point de vue visuel et externe, que la partie centrale du buffet inspirée des grands orgues baroques d'Europe. Photo Les orgues du Québec.

10. L'orgue de Saint-Jean-Baptiste est modernisé et rehaussé en 1921 par Casavant Frères en un nouvel instrument, l'Opus 902, doté plus de 5000 tuyaux répartis en 75 jeux actionnés par quatre claviers et un pédalier. Il est retouché en 1947, restructuré par Bernard Cavelier en 1976, classé « bien culturel » par le ministère des Affaires culturelles du Québec en 1979



L'orgue de Saint-Isidore, semblable à la plupart des buffets Déry. Photo Pierre Prévost, automne 2015.

que nous connaissons. Un seul homme suffit à donner la plus grande quantité d'air exigé par l'organiste. ». Le journal en remet avec : « M. Déry vient de révéler, dans cet instrument, tout son talent et tout son génie. Québec possède aujourd'hui un facteur d'orgues qui peut compter parmi les plus célèbres du pays et même des pays étrangers. Nous n'avons plus rien à envier sous ce rapport, aux autres villes de la confédération canadienne. ». Napoléon Déry construit un second orgue pour Saint-Jean-Baptiste de Québec, mais beaucoup plus petit puisqu'il ne comprend que six jeux. On l'installe à la tribune latérale sud, au-dessus de la table de communion. Cependant, ce modeste instrument semble être vendu en 1950 puis installé en Colombie-Britannique.



Sainte-Marie-de-Beauce possède un orgue magnifique qui respecte l'architecture de Charles Baillairgé, le buffet fabriqué par Déry ayant été intégré lors de l'augmentation de l'orgue en 1916. Photo Pierre Prévost, 2008.

Déry poursuit son ascension en produisant, en 1886 un petit orgue pour la chapelle Notre-Dame de Lourdes, paroisse Saint-Sauveur de Québec. Puis un autre instrument¹¹, comprenant 16 jeux répartis sur deux claviers et pédalier, qui est inauguré le 16 octobre 1887 dans la chapelle des Jésuites, rue D'Auteuil.

En 1888, Déry fabrique un orgue pour l'église de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Cet orgue détruit dans l'incendie de l'église paroissiale en 1936 devait comporter deux claviers selon un devis variant entre 15 à 20 jeux, et pouvait ressembler à celui des orgues des églises de Neuville ou de Cap-Santé.

En 1889, le conseil de fabrique de Saint-Isidore-de-Dorchester envisage de remplacer l'orgue Beaudoin acheté le 29 novembre 1874 au coût de 1100 \$. L'instrument s'avère capricieux et ne tient pas toujours la note sur ses sept jeux au Grand-Orgue, trois au Récit et deux au pédalier. Le facteur Déry est choisi pour fournir un instrument de meilleure facture. Il en résulte un orgue¹² à 14 jeux répartis sur deux claviers et pédalier.

11. Cet orgue est agrandi et porté à 25 jeux par Casavant frères en 1920, l'Opus 826, puis restauré par Lévesque-Roussin en 2009.

12. En 1940, l'orgue de Saint-Isidore se modernise alors qu'une soufflerie électrique est installée. Le buffet est peint en ton pastel lors des travaux de l'église de 1953-1954, puis retrouvera sa couleur initiale en 1985. L'orgue est remis à neuf par Guilbault-Thérien en 1979, suivi par d'autres travaux de réfections mineurs en 2011.

Entre temps, Napoléon Déry prend pour épouse Dame veuve Jacques Fecteau, née Hermine Grenier, en l'église Saint-Jean-Baptiste à Québec le 25 février 1889. Deux enfants suivent leur mère dans leur nouveau foyer familial, soit Alfred Fecteau et Alma Fecteau, âgés respectivement de 19 ans et 16 ans selon le recensement de 1891.

En 1891, Napoléon Déry livre à l'église Saint-Nom-de-Marie (Sainte-Marie, Beauce) ce qui serait le second plus grand instrument de sa carrière, un orgue¹³ de 29 jeux répartis sur deux claviers et un pédalier. Au cours de la même année, Napoléon Déry présente un projet d'un instrument¹⁴ pour la quatrième église de La Nativité-de-Notre-Dame à Beauport, une construction réalisée d'après les plans de François-Xavier Berlinguet à partir des ruines de l'église de Charles Baillairgé (1850). Comme l'indique le devis détaillé conservé aux archives de la paroisse mère de Beauport, l'instrument proposé compte 29 jeux et deux claviers, soit similaire à l'orgue de Saint-Nom-de-Marie qui aurait découlé du projet pour La Nativité-de-Notre-Dame.

En 1895, Déry livre un orgue comportant 25 jeux répartis sur 2 claviers et un pédalier pour la première cathédrale de Chicoutimi, autre œuvre de Joseph-Ferdinand Peachy. L'inauguration de l'instrument a lieu le 29 septembre 1895 par nul autre que l'organiste Ernest Gagnon. Malheureusement, tout disparaîtra dans l'incendie du 24 juin 1912, comme 200 autres bâtiments de la ville, soit tout le haut de la rue Racine.

L'ultime instrument construit par Napoléon Déry et sa poignée d'habiles artisans est vraisemblablement l'orgue de Saint-Michel, son Opus 14 selon l'affirmation d'Antoine Bouchard qui base sa numérotation des instruments Déry

sur les orgues qu'il aurait pu retracer. Sans numéro d'opus d'inscrit sur la plaque de console, l'orgue installé à Saint-Michel en décembre 1896 peut être considéré comme le dernier instrument à être fabriqué par Déry puisqu'on ne connaît pas d'autres spécimens ultérieurs. Comme tous les instruments sortis de chez Déry, ce dernier exemplaire connu est à traction mécanique, ne comportant aucun mécanisme électropneumatique prôné par d'autres facteurs d'orgues tels que la maison Casavant Frères qui commence à pourvoir ses grands instruments de mécanismes assistés à l'électricité.

On ne sait trop où Déry a appris son art, probablement en ayant nettoyé ou démonté un orgue, en y conjuguant le savoir puisé dans un traité sur les orgues. Quoi qu'il en soit, ce menuisier talentueux et astucieux maîtrisait la facture d'orgue, un instrument majoritairement en bois rappelons-le. Dans ce sens, le métal n'était pas sa passion puisqu'il achetait ses tuyaux de métal pré-harmonisés chez un tuyautier. Des orgues fabriqués par Déry, on retient la finesse du meuble en tant que tel, l'apport constant en air selon un procédé aux performances supérieures, la robustesse et la durabilité des mécanismes, ainsi que la douceur des claviers, la touche toute mécanique ne requérant que peu d'efforts face à la pression de l'air.

Napoléon Déry est décédé en 1908, il repose depuis au cimetière Belmont. Malgré le fait que beaucoup de ses orgues ont été perdus ou transformés, trois orgues ont pourtant traversé sans trop d'encombres les affres du temps. Ont conservé ou ont retrouvé leur état originel les orgues de Saint-Roch-des-Aulnaies, de Saint-Joachim, de Saint-Isidore et de Saint-Michel, le cadet de la production Déry. Cependant, plus d'un siècle de service laisse des traces de fatigue, et c'est le cas de l'orgue de Saint-Michel.

13. L'orgue de l'église de Sainte-Marie est augmenté par Casavant Frères en 1916 qui le transforme en un instrument à traction tubulaire de 3 claviers et 32 jeux, l'Opus 674, tout en conservant le buffet néogothique d'origine qui est intégré à l'orgue agrandi. L'orgue est électrifié en 1964 et ré-harmonisé en 1990 par les ateliers Marcel Bertrand de Québec.

14. Faute de fonds, la paroisse La Nativité-de-Notre-Dame a décliné l'offre de Napoléon Déry et va attendre jusqu'en 1911 pour se commander un grand orgue à la maison Casavant Frères de 47 jeux et 3 claviers qui sera détruit quelques années plus tard dans l'incendie de l'église en 1916.

Un orgue qu'il faut sauvegarder

Des activités de levées de fonds s'organisent pour la sauvegarde de l'orgue de Saint-Michel. Le samedi 14 octobre 2006, un concert au bénéfice de la restauration de l'orgue met en scène le groupe vocal Lundi 7 Heures, une troupe d'hommes en provenance de Fribourg et dirigée par M. Pierre Huwiler. Le 25 mai 2008, Dany Wiseman donne un récital à l'occasion d'une visite éclair d'un groupe de spécialistes de l'orgue provenant des États-Unis. Le 6 juillet 2014, dans le volet du Festival choral, patrimonial et culturel, Nathalie Gagnon fait vibrer l'orgue de Saint-Michel. Quelques mois plus tard, l'instrument devient silencieux puisque la société Juget-Sinclair est choisie pour la restauration. Installée dans une ancienne fonderie à Lachine, l'entreprise de facture d'orgues compte une quarantaine d'instruments neufs à son actif. Elle se spécialise dans la remise à neuf d'instruments d'exception étant donné que toutes les composantes de l'orgue sont fabriquées par ses artisans.

En janvier 2015, l'orgue de Saint-Michel est démonté et prend la route des ateliers montréalais des facteurs d'orgues Juget-Sinclair. La cure de jeunesse s'amorce, une entreprise d'envergure compte tenu de la complexité d'un tel instrument qui comprend différents systèmes. Le réservoir et les pompes du système de vent sont recuirés, les charnières de pompe sont renforcées, les soupapes anti-retour sont changées et les pièces mécaniques du système d'alimentation en air sont nettoyées et lubrifiées. Le tremblant d'origine est recuiré et réglé, la toile de la boîte à rideaux est changée, les porte-vent sont recuirés. Dans le but d'assurer la stabilité de l'accord, un nouveau ventilateur est installé tout près de l'orgue, dans une boîte insonorisée placée à l'arrière de l'instrument.

Du côté des mécanismes, les claviers et le pédalier sont regarnis de feutre alors que les touches sont repolies ou restaurées. Les abrégés sont nettoyés, le feutrage usé des crapaudines est remplacé, les barres d'équerre sont démontées et nettoyées, les écrous de cuir, feutres et garnitures

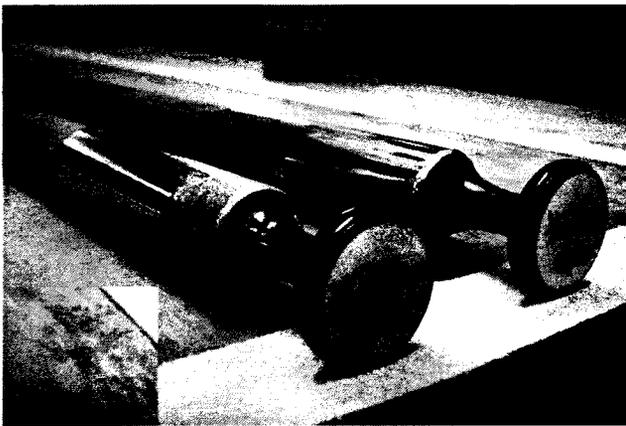
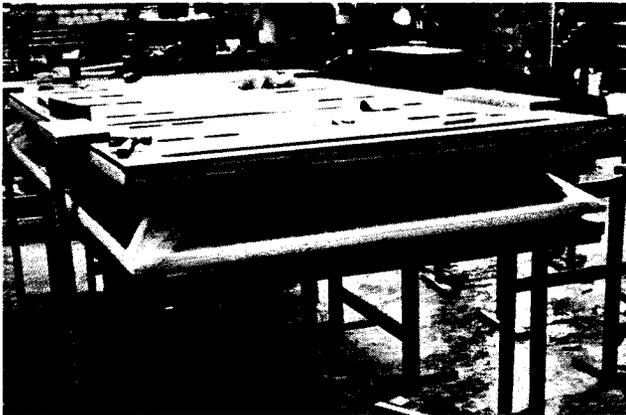
de peau sont changés. Les mécaniques de notes sont remontées sans friction et bien armées. Les mécaniques de tirage de jeux sont nettoyées et remontées en supprimant le jeu dans les axes. Les garnitures de feutre autour des tirants de jeux à la console sont changées tandis que les cylindres de métal chromés des tirants de jeu sont nettoyés et polis. Les coupe-vent des deux jeux de pédales sont entièrement recuirés et les liens souples en ficelle sont changés. Les mécaniques de l'expression sont nettoyées et remontées en supprimant le jeu dans les axes, le feutre des lames étant remplacé.

Du côté des sommiers, les tables du Grand-Orgue et du Récit sont flipottées et recollées, leurs décharges respectives sont corrigées et restaurées. Les gravures sont encollées et testées une par une tandis qu'un nouveau papier est collé sous la grille inférieure. Les tables sont dressées, les registres et les faux-registres sont calibrés. Les chapes sont redressées et le sommier de Soubasse 16' est réparé. Les peaux des soupapes, étant de type « brisé-superposé », correspondant à tous les sommiers sont nettoyées et changées au besoin. Le décollement des soupapes est égalisé, la peau des pièces gravées est changée, la peau sur les tampons de laye et sous les fonds de laye de tous les sommiers est changée. Les faux-sommiers et les râteliers sont renforcés.

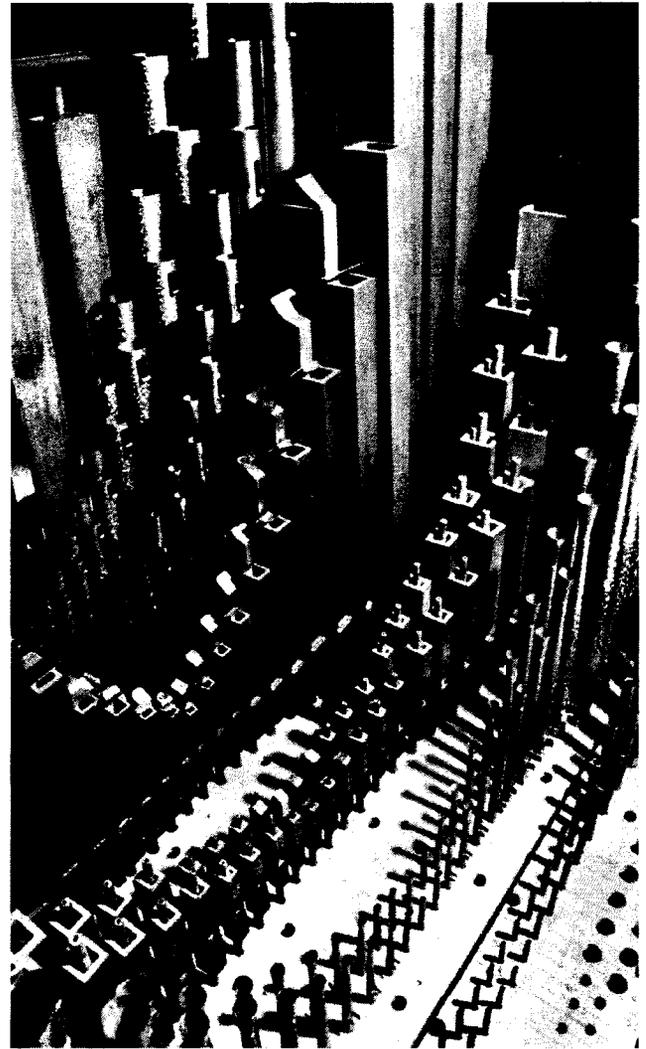
Visiblement la pièce la plus apparente, le buffet fait peau neuve. Il est nettoyé, ses tuyaux de façade sont aussi nettoyés, poncés et repeints, et on repositionne de nouveaux interrupteurs sous les claviers, à l'abri des regards. La tuyauterie entière est nettoyée, redressée, débosselée ou même débouchée au besoin et remise sur ton. Les douilles d'accord sur les petits tuyaux sont supprimées, les entailles de timbre des tuyaux de fond et sur les pavillons sont rebattues et ressoudées. Les jeux d'anches sont nettoyés et les moustiquaires sur les pavillons d'anches sont changées. La peau est remplacée sur tous les bouchons des bourdons, de la Flûte d'Amour et du Bourdon.

Certains jeux ont besoin d'être refaits, C'est le cas de Montre 8', Prestant 4', Doublette 2',

Fourniture III, Principal 8', et Octavin 2'. Dans un souci d'authenticité, l'équipe s'adjoint de la collaboration de Benjamin Waterhouse, expert mandaté par le Conseil du Patrimoine Religieux du Québec. Reste à accorder chaque jeu selon un diapason réglé à une fréquence de 452 Hz à une température de 21° Celcius, puis égaliser et harmoniser le tout. Le 27 mai 2015, l'orgue est en cours de remontage. Sous les mains expertes de spécialistes, l'orgue a retrouvé une seconde jeunesse. L'une des dernières opérations consiste à remettre les briques de lest sur le réservoir d'air dans le but de rétablir la pression d'origine, soit 3 ½ pouces au manomètre hydraulique ou colonne d'eau. L'opération complète a nécessité un déboursé de 130 000 \$ plus taxes.



Dans la soirée du samedi 7 novembre 2015, la communauté paroissiale de Saint-Michel-de-Bellechasse célèbre le retour de son orgue avec un concert mettant en vedette l'organiste Sylvain Doyon, ancien titulaire de l'orgue Déry-Casavant de l'église Saint-Jean-Baptiste, ainsi que le trompettiste Louis Larouche.



Les images tirées de la documentation photographique de la restauration de l'orgue par Juget-Sinclair nous montrent le soufflet nouvellement recuré, les tirettes nickelées avant et après traitement, puis la tuyauterie remise à neuf.

Le jeune organiste Alexander Ross, étudiant à l'Université McGill, joue aussi quelques pièces, ce dernier est récipiendaire du premier prix du concours Lynnwood Farnham 2015. Robin Côté, facteur qui a travaillé sur la restauration de l'instrument, explique au public les étapes qui ont donné fière allure à l'orgue. La conférence et le concert sont présentés sur écran géant, histoire de permettre au public de suivre de près le jeu des musiciens. Grâce à une aide financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec, l'orgue de Saint-Michel peut désormais faire vibrer ses différents jeux par l'intermédiaire d'un mécanisme efficace et très durable, le tout enrobé dans un buffet remarquable.

Glossaire

Abrégé : Articulation transmettant un mouvement latéral à partir de la touche sans augmenter l'effort.

Accorder : Action de mettre les tuyaux à leur ton avec le diapason.

Anche : Languette qui produit le son dans les jeux d'anches, le tuyau servant d'élément résonateur.

Bourdon : Jeu d'orgue à tuyaux au fond bouché qui produisent une sonorité grave est très douce.

Buffet : Ouvrage de menuiserie contenant tous les mécanismes et les tuyaux de l'instrument.

Chape : Plafond du sommier percé de trous où sont placés les pieds des tuyaux.

Clavier : Ensemble comprenant généralement 56 ou 61 touches associées aux notes.

Console : Poste de commandement de l'orgue qui regroupe les claviers et les tirants de registres.

Cuillère : Pièce qui actionne au pied un mécanisme.

Doublette : Jeu qui appartient à la famille des Principaux dont le tuyau le plus grave mesure 2 pieds.

Dulciane : Jeu au diapason étroit présentant des notes suaves et peu prononcées.

Embouchure : Pied du tuyau par où s'engouffre l'air.

Expression : Système de volets permettant de changer le volume sonore de l'instrument par une pédale.

Facteur d'orgues ou organier : Nom donné à ceux qui exercent l'art de la construction des orgues.

Faux sommier ou tamis. Plaque trouée au-dessus du sommier qui sert à maintenir les tuyaux à la verticale.

Flûtes : Famille de jeux à larges tailles qui diffèrent entre elles par leurs formes et leurs hauteurs.

Fourniture : Jeu augmentant la sonorité des jeux de fond par plusieurs tuyaux jouant une même note.

Gambes : Famille de jeux à bouche de taille étroite qui compte notamment Dulciane, Gambe et Violon.

Grand Orgue : Désigne le plan sonore principal de l'orgue qui correspond généralement au premier clavier.

Gravure : Cloisonnement du sommier qui achemine l'air aux notes voulues sur des registres différents.

Harmoniser : Équilibrer les jeux de l'orgue en fonction de l'édifice, de l'écho, et de la résonance.

Hautbois : Jeu d'anche aux tuyaux cylindriques et surmontés d'un pavillon en forme d'entonnoir.

Jeu : Rangée de tuyaux de la même espèce. Le nombre de jeux détermine en partie la taille d'un orgue.



L'orgue de Saint-Michel est là pour durer. Photo Paul St-Arnaud, 2015.

Languette : Pièce en métal qui vibre au passage de l'air dans les tubes des jeux d'anche.

Laye : Partie inférieure du sommier qui abrite les soupapes et emmagasine l'air apporté des porte-vents.

Lumière : Ouverture située entre la lèvre et le biseau d'un tuyau et par laquelle passe l'air venu du pied.

Montre : Ensemble des tuyaux, factices ou non, qui garnissent la façade du buffet.

Pédalier : Clavier installé sous le banc et que l'on actionne avec les pieds.

Pied : Unité théorique de mesure traditionnelle de la facture d'orgue calculée de façon empirique par le facteur. Un pied acoustique vaut actuellement 324 millimètres. Les orgues ont des tuyaux allant jusqu'à 16 pieds, parfois 32 pieds, et très exceptionnellement 64 pieds.

Pression : La pression d'air de l'orgue est ajustée selon le lest (des briques) déposé sur les réservoirs.

Prestant : Jeu dominant de la famille des Principaux qui est à une octave au-dessus du diapason normal.

Rang : Le nombre de rangs d'un jeu correspond au nombre de tuyaux qui émettent une même note.

Registre : Règle de bois coulissante percée de trous permettant l'admission de l'air dans un jeu de tuyaux.

Relevage : Opération consistant à dépoussiérer un orgue et effectuer les réparations mineures.

Restauration : Opération consistant à remettre un orgue le plus près de son état d'origine.

Récit : Plan sonore qui correspond généralement au second clavier.

Sommier : Grande boîte dans laquelle sont superposés, de bas en haut, une réserve d'air étanche contenant les soupapes, un châssis composé de gravures séparées par des barrages, une table sur laquelle coulisent les registres entre les faux registres qui leur servent de guide, et une chape qui reçoit les pieds des tuyaux. Il y a généralement autant de sommiers que de claviers.

Soubasse : Bourdon de graves en bois dont les tuyaux ont un ordre de grandeur de 16 ou 32 pieds.

Soufflerie : Ensemble des éléments qui apportent le vent dans les sommiers.

Soufflet : Instrument de forme variée qui sert à produire le vent requis par les tuyaux.

Soupape : Mécanisme d'admission de l'air dans les gravures commandé par chaque touche du clavier.

Taille : Rapport entre le diamètre et la longueur d'un tuyau. Les Flûtes ont une taille large tandis que les Gambes sont étroites.

Tampon : Pièce de bois garnie de peau qui sert à fermer le haut des tuyaux bouchés en bois.

Tirant : Pommette à la console qui permet d'ouvrir un registre lorsqu'on la tire.

Traction : Système de levier, assistés ou non, qui relie les touches du clavier aux soupapes.

Trémolo : Effet de tremblement des sons des tuyaux rendus possible par une variation de vent.

Tringlerie : Ensemble des pièces articulées allant des claviers aux soupapes.

Trompette : Jeu d'anche dominant au son strident.

Tuyau : Élément essentiel (de bois, métal ou autres matériau) qui produit le son de l'orgue.

Vergette : Longue tige de bois fine qui transmet le mouvement de la touche à la soupape.

Bibliographie

- Jean-Eudes Beaulieu. *Saint-Jean-Baptiste, un Faubourg, un Clocher, ses Grandes Orgues*, dans la publication Souvenances faite suite au centenaire la paroisse par le Comité du Patrimoine de Saint-Jean-Baptiste, Québec, 1991.
- Antoine Bouchard. *Napoléon Déry, facteur d'orgues*, dans Bulletin des Amis de l'orgue N° 65, décembre 1995.
- Antoine Bouchard. *Napoléon Déry, facteur d'orgues*, livret d'accompagnement de la série de disques en vinyle Les Orgues anciens du Québec de la maison Fonovox (1982), réédité pour la série de 5 disques compacts (1996).
- Antoine Bouchard. *Notice sur les orgues de l'église Saint-François-de-Sales à Neuville et de l'église Saint-Jean-Baptiste à Québec*, dans Les chemins de la mémoire, tome III, Biens mobiliers du Québec, Québec, Les Publications du Québec, 1999.
- Hélène Bourque. *Les Églises et les chapelles de Portneuf*, MRC de Portneuf, 2000.
- Juget-sinclair, facteurs d'orgues. *Rapport de la restauration de l'orgue Napoléon Déry 1897 Opus 14*, juin 2015.
- Juget-sinclair, facteurs d'orgues. *Documentation photographique de la restauration de l'orgue Napoléon Déry 1897 Opus 14*, juin 2015.
- Claude Lemieux. *Orgues et Églises de La Pocatière*. Site internet de cet auteur, 2012.
- Notices sur les orgues des églises Sainte-Famille à Cap-Santé, Saint-François-de-Sales à Neuville, Saint-Joachim (Côte-de-Beaupré), de Saint-Isidore-de-Dorchester, de Saint-Michel-de-Bellechasse, Saint-Nom-de-Marie à Sainte-Marie (Beauce) et notice biographique sur Napoléon Déry, ancien facteur d'orgue. Site internet Musiques Orgues du Québec, Université du Québec à Montréal.
- *L'orgue de l'église de Neuville*. Site internet de la Société d'histoire de Neuville consulté en 2015.

Mémoire de la société historique de Bellechasse

Présenté dans le cadre de l'avis de motion c.m. 148-16 portant sur l'identification de la cycloroute de Bellechasse en vertu de la loi sur le patrimoine culturel

St-Lazare, ce 6 juillet 2016

À mon arrivée au poste de président de la Société historique de Bellechasse en avril 2015, mon prédécesseur, Jean-Pierre Lamonde, m'a remis les clés du local de la SHB. C'était alors comme me donner les clés de la caverne d'Alibaba. Je me suis immédiatement empressé d'y faire un inventaire pour y découvrir les trésors cachés et un peu oubliés.

Après avoir fait un classement préliminaire, fait l'inventaire des volumes et des revues, je me suis mis à regarder dans les boîtes poussiéreuses qu'on retrouvait empilées dans un coin. Certaines de moindres intérêts furent rapidement refermées, d'autres me semblaient contenir les trésors recherchés. Je me mis alors à plonger dans l'aventure de protection, de sensibilisation et de préservation du patrimoine de Bellechasse des 30 dernières années.

Et oui, cela fait maintenant plus de 30 années que la Société historique de Bellechasse a pour objectif de faire connaître, aimer et protéger le patrimoine bellechassois afin d'augmenter la connaissance de nos racines bellechassoises et de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance à ce magnifique territoire qui est le nôtre, territoire que nous a légué nos ancêtres.

Au fil de ces 30 années, plusieurs publications d'une grande qualité ont été

édité par la SHB sous la plume d'auteurs bellechassois de grands talents. Que ce soit le volume *Bellechasse* en 2007, volume qui fut épuisé très rapidement et qui présentait l'ensemble des municipalités bellechassoises. Puis, le volume sur le *Patrimoine religieux de Bellechasse* paru en 2009 et qui est encore cité comme un ouvrage de référence exceptionnel. Ensuite, ce fut la parution d'un volume sur un bellechassois : *Robert Lamontagne, artisan de Beaumont*, publié en 2010, un livre riche tant par sa facture que par son contenu. Puis vint, *Bellechasse au temps des Seigneuries* en 2013, un ouvrage d'une facture photographique professionnelle, qui sera bientôt épuisé.

Sans parler d'un volume qui verra le jour en 2017 portant sur les écoles de rangs, volume qui se verra une référence provinciale dévolu à l'ensemble des bibliothèques scolaires du Québec. Tous ces volumes, ne sont toutefois que la pointe de l'iceberg des actions de la SHB, il ne faudrait pas oublier la vingtaine de colloques et conférences sur des thématiques locales ou régionales, patrimoine, restauration, patrimoine religieux, bellechassois et bellechassoises de renom, moulins et artisans, et bien d'avantage. Tant et tant d'implications dans un seul et même objectif, la transmission de connaissance sur nos origines,

sur nos racines.

Des projets majeurs ont été portés par la SHB, qu'il ne s'agisse de penser à l'inventaire patrimonial déposé sur le site du ministère de la Culture, l'inventaire archivistique de nos paroisses en cours de réalisation et l'appui à de nombreux projets de conservation et de restauration locaux.

Toutefois le fer de lance de la Société a été, est et demeurera sa revue, *Au fil des ans!* Revue d'une facture de plus en plus professionnelle, qui compte maintenant plus de 100 parutions et qui contient une mine inestimable d'informations sur des centaines de sujets bellechassois, en fait la revue, c'est le livre d'histoire de Bellechasse. Plusieurs numéros avec de courts articles, d'autres numéros avec des thématiques approfondies, les moulins, la Maison Couët et plus récemment un numéro de plus de 90 pages sur le patrimoine ferroviaire.

Ce patrimoine ferroviaire qui unit un grand nombre de bellechassois, ce n'est pas d'hier que la Société historique de Bellechasse œuvre à sa reconnaissance. L'action a pris diverses formes et en 2013, la SHB a eu le privilège, en association avec la MRC, d'œuvrer à l'élaboration et l'implantation de 35 panneaux d'interprétation le long de l'emprise ferroviaire, laquelle devenant la piste cyclable de Bellechasse, l'une des plus belle du Québec. Une voie qui servait à unir est devenue maintenant une voie qui unit les bellechassois à travers un mode de vie sain et agréable.

Cette action fut même reconnue à Calgary par la remise d'un prix pan-canadien lors du colloque annuel de la Fiducie nationale du Canada. Prix remis conjointement à la SHB et à la MRC et habituellement réservé aux

propriétaires d'immeubles patrimoniaux rénovés par des architectes de renom.

Aujourd'hui la MRC s'apprête à passer une résolution visant à reconnaître l'impact exceptionnel et à protéger ces tronçons ferroviaires qui sillonnent notre territoire. Tronçons, qui tels des veines dans nos corps unissent chacune des municipalités bellechassoises. La Société historique de Bellechasse peut aisément vous assurer du bien-fondé de cette action en prenant simplement l'exemple de l'impact découlant de la publication du numéro spécial 30^e anniversaire, volume 28, numéro 1, hiver 2016 : L'histoire des chemins de fer dans Bellechasse 1855-2016. Impact qui démontre l'importance de ce lien, tant pour les municipalités traversées par la voie ferrée, qu'au sein des municipalités avoisinantes. Toutes et tous les bellechassois qui ont connu le train en Bellechasse ont une histoire à vous raconter, une histoire bien ancrée dans leur mémoire et révélant un attachement profond à ce fait maintenant disparu à plusieurs endroits de notre MRC.

Une importance s'étant démontré par la vente des 1 000 exemplaires de la revue dans l'espace de quelques semaines. L'appui de la MRC dans ce dossier aura aussi été significatif et démontre l'importance de travailler ensemble à la meilleure connaissance de notre patrimoine et son utilisation au quotidien.

La Société historique de Bellechasse considère comme une étape cruciale l'identification de la Cycloroute de Bellechasse en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, une étape devant mener à une reconnaissance et une protection plus large de ce que fut

l'extraordinaire odyssée de la construction et de l'exploitation de ces voies ferroviaires, pendant plus d'un siècle et demi et de leurs impacts sur le développement agricole, forestier, économique et social de nos villages.

Par son implication dans la mise en valeur du patrimoine ferroviaire de la Cycloroute de Bellechasse, la SHB a déjà démontré sa détermination à faire connaître et à protéger ce volet de l'histoire bellechassoise.

J'ai bien dit, une étape cruciale, car l'emprise ferroviaire, comporte des structures, plus que centenaires, comme des ponts, ponceaux et viaducs qui continuent de fournir d'excellents services.

Actuellement, la SHB trouve opportun de sonner l'alarme sur l'état des biens à connotation ferroviaire encore présents. À part l'ancien abri antinucléaire qui a été cité par la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland le 3 septembre 2013, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, aucun autre bien susceptible de rappeler l'épisode du train dans Bellechasse ne bénéficie d'une protection légale qui permettrait d'éviter sa détérioration et sa démolition inopinée.

À l'instar du gouvernement fédéral qui a adopté en 1990 la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, grâce à laquelle de nombreuses gares ont été désignées par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et bénéficient de mesures de protection, la MRC de Bellechasse devrait se concerter avec les municipalités impliquées pour protéger par voie de citation les derniers témoins des chemins de fer d'antan sur son territoire. Pour y arriver, la Société historique de Bellechasse se montre disponible à effectuer

des relevés méticuleux, complémentaires à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Bellechasse, réalisé entre 2010 et 2012, pour recueillir de l'information sur les bâtiments et structures nécessitant des mesures de protection juridiques particulières.

Les traces des sites et des anciennes fondations de ces gares devraient aussi être signalées sur le terrain et protégées adéquatement pour leur valeur archéologique.

On évalue que tout au plus une dizaine de bâtiments et autant de structures à connotation ferroviaire devraient faire l'objet d'une citation.

Aujourd'hui, il est primordial que le tracé de la Cycloroute de Bellechasse soit formellement identifié comme un axe ferroviaire patrimonial, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel; cette procédure d'identification permettra aux bellechassois et aux visiteurs de mieux connaître le rôle de ces deux lignes de chemin de fer désaffectées.

Il serait dommage que cet équipement récréotouristique soit considéré pour ses seuls usages à des fins de loisirs et de tourisme, occultant son indéniable valeur culturelle.

Merci aux travailleurs de la première heure dans ce dossier, merci aux Pierre Lefebvre, Yvan De Blois et Pierre Prévost de la SHB, merci aux oubliés dans l'ombre, merci à l'équipe de la MRC et particulièrement à Claude Lepage et un immense merci à vous toutes et tous ici réunis et qui vous apprêtez à accorder cette reconnaissance à cette page importante de notre patrimoine bellechassois.

Michel Tardif, président

Pour mieux comprendre les frontières changeantes d'une seigneurie au territoire démesuré.



Troisième rang ouest de Saint-Michel-de-Bellechasse sur le territoire de l'ancienne seigneurie La Durantaye. Photo : Paul St-Arnaud, 27 août 2015

Depuis 15 ans, mes recherches concernant les seigneuries de Bellechasse m'ont amené à distinguer plusieurs réalités du passé qu'on avait tendance à confondre : territoire seigneurial et territoire paroissial, seigneurie et canton, municipalité et paroisse, paroisse et mission, rang et chemin de rang, village, bourg et faubourg, terre seigneuriale et terre domaniale, propriété foncière et propriété utile, statut officieux et statut officiel, etc. L'exercice avait comme objectif une meilleure compréhension de l'histoire ancienne qu'était la nôtre.

Étant donné que les historiens ne s'entendent pas encore parfaitement sur les frontières seigneuriales de la grande seigneurie La Durantaye, lesquelles furent modifiées à plusieurs reprises au fil des ans, je vais essayer par cet article de clarifier les choses. Pour ce faire, une dernière distinction m'apparaît nécessaire à faire pour saisir la véritable superfi-

cie des seigneuries Saint-Michel et Saint-Vallier. Comme on le sait, celles-ci sont issues d'une division de la grande seigneurie La Durantaye en 1716 par le seigneur Olivier Morel aux fins d'héritage à ses enfants. L'aîné de la famille héritait alors de la moitié Est de la seigneurie comprenant l'ensemble du domaine seigneurial et son manoir. Ce sera la seigneurie Saint-Vallier achetée par Monseigneur de Saint-Vallier en 1720. Les autres enfants héritaient de la moitié ouest. Ce sera la seigneurie Saint-Michel, achetée par Jacques Péan en 1736.

La distinction à faire ici concerne les documents eux-mêmes. Il ne faut pas confondre les actes de concession ou d'augmentation des seigneuries faits par les autorités royales et les « Aveu et dénombrement » faits par les seigneurs. Les premiers visent principalement à préciser la dimension des seigneuries concédées par les autorités

aux conditions de la tenure seigneuriale alors que les seconds visent à faire l'inventaire des biens de chaque concessionnaire installé dans la seigneurie : combien de terres sont concédées ? À qui ? Combien d'acres ou d'arpents a-t-on défrichés ? Combien de bâtiments a-t-on construits ? Quel type de bâtiment ? Combien de bêtes possède-t-on ? etc. Cette distinction étant faite, je crois qu'il faut uniquement s'en tenir aux actes de concession et d'augmentation pour fixer les frontières seigneuriales. C'est là qu'il nous faut chercher la cohérence et la vérité.

Examinons d'abord les actes de concession et d'augmentation des seigneuries concernées.

L'acte de concession de 1672 donne à la seigneurie La Durantaye une largeur de 2 lieues et plus s'il s'en trouve entre Berthier et Beaumont soit environ trois lieues (14.4 km). Il donne une profondeur équivalente soit environ 3 lieues (14.4 km). Avec cette profondeur on se rend plus ou moins à la rue principale de Saint-Raphaël à partir du fleuve.

Voici le libellé de 1672 : ... la quantité de deux lieues de terre de front sur autant de profondeur à prendre sur le fleuve St-Laurent tenant d'un côté à demi arpent au-delà du sault qui est sur la terre du sieur des Islets et de l'autre l'anse de Bellechasse icelle non comprise et plus s'il s'en rencontre entre lesdites bornes ...

Certains auteurs se sont trompés dans l'interprétation de ce texte. Ils en ont fait que la superficie était de 2 lieues par 2 lieues alors que le libellé signifie très clairement 2 lieues sur autant de profondeur et plus s'il s'en rencontre entre les bornes. Ces bornes naturelles sont toujours présentes. Il s'agit de l'Anse de Bellechasse dans la seigneurie Berthier et de la chute Maillou au moulin de Beaumont. Cette même largeur entre Berthier et Beaumont est décrite dans l'acte d'augmentation de 1693 comme étant environ 3 lieues. Le 2 lieues par 2 lieues devient donc environ 3 lieues par environ trois lieues ou si l'on préfère : Environ trois lieues sur autant de profondeur. Voyons cela en examinant le libellé de l'acte d'augmentation de 1693 : ...concédon,, deux lieues de terre de profondeur à prendre au bout où se termine la profondeur de son fief de La Durantaye sur pareil largeur du dit fief qui a environ trois lieues de front borné d'un côté au sud-ouest aux terres de Beaumont et au

nord-est à celles de Berthier et en outre une autre terre d'une lieue de front avec autant de profondeur au haut de la rivière Boyer...

En plus de préciser l'acte de concession de 1672, cet acte d'augmentation de 1693 vient modifier la profondeur et la largeur de la seigneurie La Durantaye. Elle ajoute d'abord deux lieues de profondeur au « environ 3 lieues » de profondeur de 1672 sur toute la largeur de la seigneurie entre Berthier et Beaumont. Ce qui nous fait environ 5 lieues (24 km) de profond à partir du fleuve entre Berthier et Beaumont. Cette profondeur d'environ 5 lieues (24 km) nous amène plus ou moins à la Rivière Noire située aux portes d'Armagh tel qu'on peut le voir sur une carte de Joseph Bouchette.

L'acte d'augmentation de 1693 ajoute ensuite une lieue par une lieue au sud de Beaumont de chaque côté de la rivière Boyer. On sait qu'en 1693 la seigneurie de Beaumont a seulement une profondeur d'une lieue et demi à partir du fleuve puisqu'elle ne sera pas agrandie avant 1713. Ce n'est donc qu'en 1693 que la seigneurie La Durantaye augmente en largeur au sud de la seigneurie Beaumont. Elle n'a plus la même largeur au sud de Beaumont qu'au fleuve. Au fleuve elle a une largeur d'environ 3 lieues alors qu'au sud de Beaumont, sur une profondeur d'une lieue, elle comprend une largeur d'environ 4 lieues (19.2 Km) depuis la frontière ouest de Berthier, soit une lieue qui s'ajoute au « 2 lieues et plus s'il s'en rencontre » de 1672.

En 1696 une autre augmentation vient ajouter une lieue de largeur à la rivière Boyer. Dans l'acte d'augmentation de 1696 on augmente encore le territoire de la seigneurie La Durantaye : « augmentation d'une lieue de terre de front sur deux de profondeur vis-à-vis celle à lui déjà accordée au haut de la rivière Boyer, avec une autre lieue de front attendant ladite de chaque côté de ladite rivière sur deux lieues de profondeur en lieux non concédés, tenant du côté sud-ouest aux terres de la côte de Lauzon et de celui du nord-est à celles de la seigneurie de Beaumont... » Avec ça, en largeur à partir de Berthier, on se rend à la seigneurie La Martinière collée à Lauzon. Ça donne de fait à la seigneurie La Durantaye une largeur d'environ 5 lieues au sud de Beaumont avant l'agrandissement de celle-ci. Après l'agrandissement d'une lieue et demie par une lieue et demie de la seigneurie

Beaumont vers le sud en 1713 il ne restera qu'une profondeur de 1,5 lieue à la seigneurie La Durantaye derrière Beaumont sur toute la largeur de la seigneurie Beaumont soit 1.5 lieue. Le « 3 lieues de profond » qu'elle avait à cet endroit en 1696 est donc réduit de moitié après l'agrandissement de Beaumont en 1713. Malgré cette amputation, en largeur comme en profondeur. la seigneurie La Durantaye contourne quand même la seigneurie Beaumont pour rejoindre la seigneurie La Martinière aussi appelée Montapeine dans le secteur de ce qui deviendra le secteur Livaudière situé derrière Vincennes.

Regardons maintenant les « aveu et dénombrement » des seigneurs de Saint-Vallier et de Saint-Michel : celui de Rolland Tessier et celui de Jacques Hugues Péan.

D'abord, l'aveu et dénombrement de 1725 celui de Rolland Tessier représentant les Religieuses Augustines de l'Hôpital Général de Québec « seigneures » de la seigneurie Saint-Vallier depuis 1720...les dites dames Religieuses tiennent de sa majesté la dite moitié du dit fief de la Durantaye situé au sud de fleuve St-Laurent contenant une lieue et ving-sept arpents de front ou environ sur trois lieues de profondeur...

Ensuite, l'aveu et dénombrement de 1745 celui de Jacques Péan: « ..est comparu Hugues Jacques Péan Escuyer, Seigneur, Chevalier de l'ordre, Major des villes et château de Quebec, propriétaire des fiefs de St-Michel et de Livaudière les dits fiefs ne faisant qu'une seule et même seigneurie ainsi qu' il est ordonné par arrest du conseil d'estat du roy donné à fontainebleau le vingt avril mil sept cent quarante deux signé phelipeaux le dit fief de st-michel situé du costé du sud du fleuve st-laurent et faisant la moitié d icelui cydevant dit de la durantaye lequel sieur comparant A AVOUÉ ET DÉCLARE qu'il tient et possède de sa majesté 1) ladite moitié du dit fief de la durantaye appelée le fief de st-michel ...contenant en conformité de l'aveu et dénombrement donné par les dites dames de l'Hôpital général le dix sept mars mil sept cent vingt cinq au terrier du domaine du roy en ce pais une lieue et vingt sept arpents de front ou environ sur trois lieues de profondeur, 2) le dit fief de livaudière de trois quarts de lieue ou environ de front sur trois lieues de profondeur, borné par-de-

vant au bout de la profondeur de la seigneurie de Vincennes d'un costé au nord est a la ligne de la seigneurie de Beaumont d'autre costé au sud ouest à la seigneurie de mont-à-peine et par-dérrière aux terres non concédées pour ne faire qu'une seule et même seigneurie avec la dite moitié du fief de la Durantaye aujourd'hui appelée de St-Michel ...

Tiré du : « Supplément au Papier Terrier, jan. 1743 au 14 février 1746, folio 188 »

Confondant tout cela. Car dans un premier temps les deux seigneurs y mentionnent que leur seigneurie respective comprend 3 lieues de profondeur à partir du fleuve et non environ 5 lieues comme nous le disent les actes de concession et d'augmentation.

C'est ce qui a trompé plusieurs chercheurs en ce qui concerne la profondeur des seigneuries Saint-Vallier et Saint-Michel. Moi le premier pour Saint-Vallier et d'autres pour Saint-Michel, avons attribué aux dites seigneuries une profondeur de trois lieues alors que cette profondeur était d'environ 5 lieues selon les législateurs des autorités compétentes chargées de concéder les seigneuries. Cet article a pour but de corriger le tir.

Comment expliquer l'apparente contradiction entre les actes de concession et les aveux et dénombrement.

Je dis apparente contradiction, car ces textes ne sont pas contradictoires. Ils l'auraient été si les seigneurs avaient prétendu que leur seigneurie ne comprenait que 3 lieues de profond, mais ce n'est pas ce qu'ils ont écrit. Ils ont écrit qu'elles comprenaient 3 lieues de profondeur. Ce qui est vrai. C'eut été plus clair et moins confondant s'ils avaient écrit au moins 3 lieues, mais ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Leur préoccupation, et c'est le but des « aveux et dénombrements », était de faire le bilan du territoire occupé et développé de leur seigneurie. Au moment (1725) où les Religieuses font état de leur bien en la seigneurie de Saint-Vallier par l'intermédiaire de Rolland Tessier celle-ci n'a que deux rangs d'occupés. Il n'y a personne dans ce qui allait devenir le 3e rang (rang vide-poche et son moulin banal de la montée Station). Il n'y a personne dans ce qui allait devenir le 4e rang (Rang du Sault et son moulin banal) et personne dans ce qui allait devenir le 5e rang (Rang Sainte Catherine et la route du Pouvoir). Au-delà

du 2^{ème} rang, le rang de ce qui deviendra celui de la Corriveau, il n'y a rien. Rien que de la forêt et des prairies naturelles. Pas de chemin et personne pour habiter, cultiver les terres et en faire des rangs. Le territoire n'est pas encore « domestiqué ». C'est un territoire laissé vierge par les premiers habitants du pays. Or, les 3 lieues de profond de l'Aveu et dénombrement de Rolland Tessier nous mènent au rang Sainte-Catherine en ligne avec la rue Principale actuelle de Saint-Raphaël qui n'existe pas encore et la première Cadie de Saint-Gervais qui n'existe pas non plus. Même Saint-Charles n'existe pas encore en 1725, année de l'aveu et dénombrement de Rolland Tessier. On y trouve seulement quelques colons sur le bord de la Rivière Boyer au sud de Beaumont. On comprend alors que ces trois lieues de profond soit 14,4 Km de profond à partir du fleuve permettaient aux seigneurs de faire l'inventaire des biens de la seigneurie avec toute la latitude nécessaire. En pratique l'arrière-pays ne fait pas partie de leur préoccupation. C'est une réalité abstraite. À moins de penser spéculation, ce que fera le seigneur Jean-Hugue Péan en 1752, les seigneurs avaient beaucoup trop de territoire pour leur capacité à le développer de leur vivant. Les religieuses seigneuses par exemple songent d'abord au fleuve quand elles cherchent à développer la seigneurie. Quand elles prétendent, d'accord en cela avec Jacques Péan, qu'elles ont obtenu la moitié de la seigneurie La Durantaye c'est vrai en ce qui regarde la largeur au fleuve entre Berthier et Beaumont mais ce n'est plus vrai en ce qui concerne les terres situées au sud de Beaumont. Depuis les augmentations successives de la seigneurie La Durantaye au sud de Beaumont, la moitié ouest de La Durantaye (la moitié Saint-Michel est devenue beaucoup plus grande que la moitié est de Saint-Vallier. Depuis 1696, elle comprend les 2/3 de ce qui deviendra le secteur Livaudière au sud de la seigneurie Vincennes. Le moitié-moitié ne vaut que pour la largeur au fleuve entre Berthier et Beaumont. Ce n'est qu'à sa frontière nord que la seigneurie La Durantaye a été séparée en deux parties égales par Olivier Morel aux fins d'héritage à ses enfants : une moitié pour le fils aîné avec la totalité du domaine avec manoir qui deviendra Saint-Vallier et l'autre moitié pour les autres enfants qui deviendra Saint-Michel. Ce qui compte pour les Religieuses c'est de pouvoir acheminer les pro-

duits de la terre seigneuriale par bateau à l'Hôpital Général de Québec. Ils feront donc bâtir deux moulins à vent au premier rang. Un autre moulin hydraulique sera construit au sud du deuxième rang, alimenté celui-là en eau par la décharge du lac Saint-Michel. Jacques Péan ne s'intéresse pas plus à l'arrière-pays que les Religieuses. Il fera même détruire le moulin à eau de la rivière Boyer au sud de son domaine pour construire son propre moulin au pied de la chute à Maillou en bas de la falaise qui surplombe le fleuve. Il a des visées commerciales et la route du commerce en 1745 au moment de son aveu et dénombrement c'est le fleuve. C'est là qu'il construira son moulin et c'est là que les bateaux viendront chercher les poches de farine et autres denrées entreposées, en vue d'en faire le commerce. L'arrière-pays ne l'intéresse donc pas vraiment. Il s'y intéressera seulement quand La Fontaine de Belcourt tentera de lui substituer une partie de ses terres au sud de Vincennes dans un secteur de sa seigneurie Saint-Michel qu'il nommera lui-même Livaudière après agrandissement en 1744.

En fait il possédait environ 5 lieues de profond entre Saint-Vallier et Beaumont, une lieue et demie au sud de Beaumont (puisque l'agrandissement de Beaumont en 1713 avait déjà amputé la moitié ouest de la seigneurie La Durantaye (Saint-Michel) de 1.5 lieue carrée avant qu'il achète la seigneurie en 1736) et deux lieues sur $\frac{3}{4}$ de lieues au sud de Vincennes.

Tout ça pour dire que nous devons nous fier aux actes de concession et d'augmentation des seigneuries pour évaluer la superficie réelle des seigneuries et non aux « Aveu et dénombrement » faits par les seigneurs dans un but autre que celui de fixer les frontières de leur seigneurie.

Ainsi donc, si on se fie aux actes de concession et d'augmentation, la seigneurie Saint-Vallier mesurait environ 1,4 lieue de large au fleuve entre Berthier et Saint-Michel par environ 5 lieues de profond jusqu'à la Rivière Noire qui sert de frontière commune avec le Canton d'Armagh. Quant à la seigneurie Saint-Michel elle mesurait la même largeur au fleuve soit 1,4 lieue de large entre Saint-Vallier et Beaumont par environ 5 lieues jusqu'au deuxième rang de Saint-Gervais. À des fins spéculatives, elle sera augmentée de trois lieues en 1752

jusqu'à la rue Principale de Saint-Damien en ligne avec le rang Pointe-de-Lévis entre le canton d'Armagh et le canton de Buckland. Elle comprendra alors les secteurs de Saint-Raphaël, Saint-Gervais, Saint-Nérée, Saint-Lazare et une partie de Saint-Damien.

Voici l'extrait de l'acte d'augmentation de 1752 qui vient ajouter trois lieues de profondeur à la profondeur que la seigneurie Saint-Michel avait en 1696. « ...Nous, en vertu du pouvoir à nous donné conjointement par SA MAJESTÉ et sous son bon plaisir avons par ces présentes donné accordé et concédé ...au dit S. Péan...quatre lieues un quart de front ou environ sur trois lieues de profondeur à prendre au bout des profondeurs de St.Michel... ». Par cet acte d'augmentation, la seigneurie Saint-Michel acquiert les secteurs de Saint-Nérée, Saint-Lazare et Saint-Damien dans sa partie nord. Environ 4 lieues et un quart de large entre le canton d'Armagh et le canton de Buckland sur trois lieues de profond qui s'ajoute à une ligne d'est en ouest située à environ 5 lieues de distance du fleuve soit 5 lieues de profond entre Saint-Vallier et Beaumont, 2 lieues de profond au sud de Beaumont et 4 lieues de profond au sud de Vincennes entre Saint-Vallier et La Martinière. Sa limite sud se situe donc à environ 8 lieues de distance du fleuve.

Nous voulons maintenant dissiper un malentendu concernant la seigneurie Livaudière. Celle-ci n'est rien d'autre qu'un agrandissement de la seigneurie Saint-Michel. Plusieurs y ont vu deux seigneuries indépendantes alors qu'il y en a qu'une seule. Certains auteurs comme Pierre Georges Roy l'appellent Livaudière et d'autres l'appellent Saint-Michel. Mais comme la seigneurie Saint-Michel existait bien avant l'agrandissement Livaudière je préfère parler de la seigneurie Saint-Michel. De plus, Livaudière n'étant qu'un ajout d'une lieue de profond sur $\frac{3}{4}$ de lieues de large au sud de Vincennes je préfère parler du secteur Livaudière de la seigneurie Saint-Michel. Refusant de trancher, d'autres historiens ont réglé le problème en parlant de la seigneurie Saint-Michel-Livaudière.

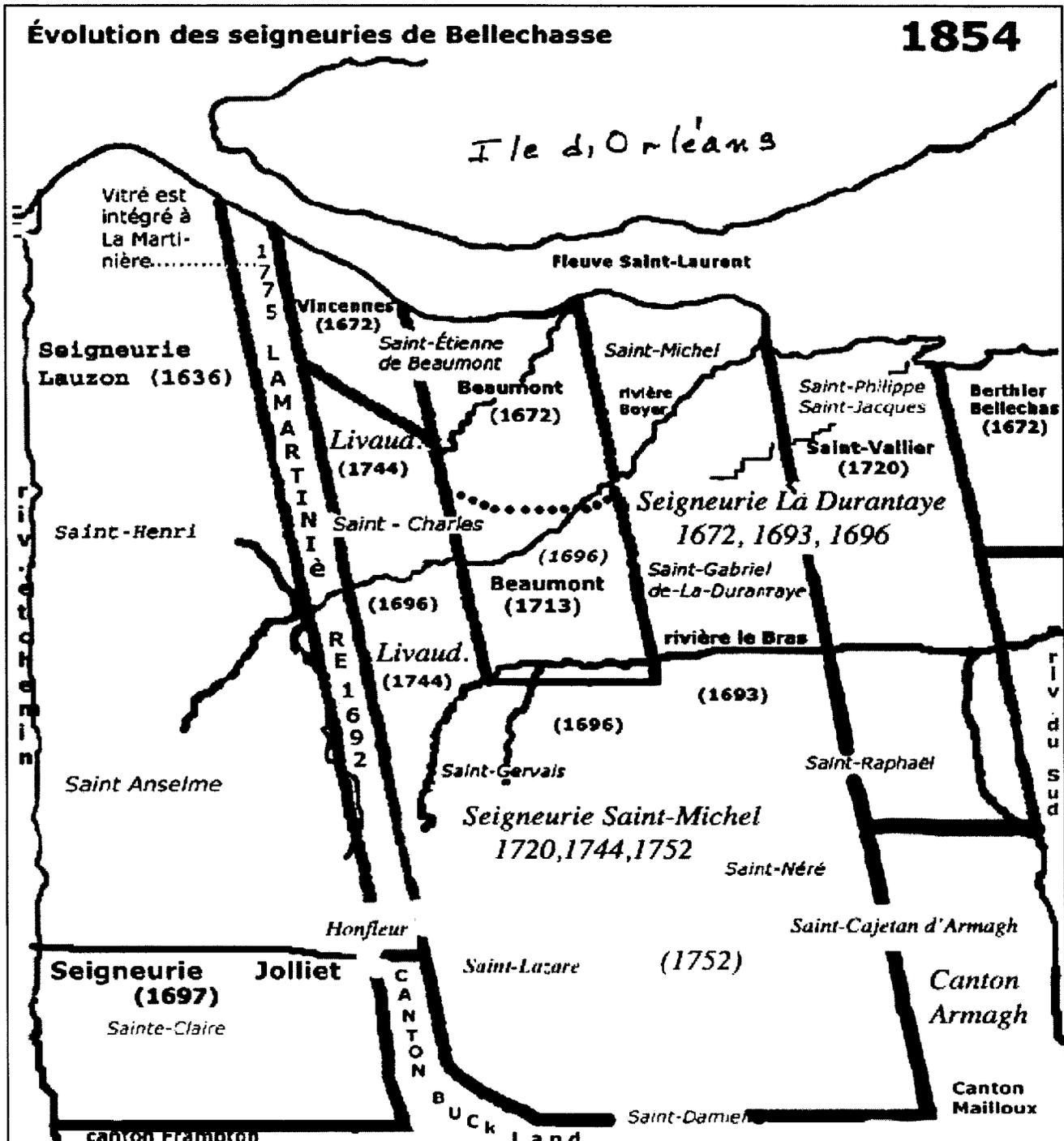
Voici ce que nous dit Pierre-Georges Roy à propos de la « seigneurie Livaudière. « ... les commentements de la seigneurie de la Livaudière furent assez mouvementés. Le 10 octobre 1736, MM. DE Beauharnois et Hockart, gouverneur et Intendant

de la Nouvelle-France avaient accordé au sieur Lafontaine de Belcourt, conseiller au Conseil Supérieur, une seigneurie de trois quarts de lieue de front sur trois lieues de profondeur en arrière de la seigneurie de Vincennes. M. Péan de Livaudière s'aperçut bientôt que la seigneurie accordée à M. Lafontaine de Belcourt se trouvait presque entièrement dans la partie de la seigneurie qui avait été adjugée à sa femme par la Prévosté de Québec quelques semaines auparavant, soit le 14 août 1736. Bien en cour, il se plaignit énergiquement à MM De Beauharnois et Hocquart. Ceux-ci ne prirent pas de temps à constater que leur bonne foi avait été trompée, mais ils ne pouvaient revenir sur leur erreur puisque leur acte de concession avait été ratifié par le Roi lui-même le 30 avril 1737. Il n'y avait plus pour M. Péan de la Livaudière qu'à avoir recours aux tribunaux. Le procès fut long et coûteux puisqu'il alla jusqu'au Conseil d'État de Sa Majesté. Toutefois, M. Péan de Livaudière gagna son point et M. Lafontaine de Belcour fut dépossédé de sa seigneurie. C'est pour éviter des contestations futures que M. Péan de la Livaudière se fit accorder une nouvelle concession de la Seigneuie de La livaudière, le 20 septembre 1744. L'acte de concession obtenu par M. Péan de la Livaudière donnait à sa seigneurie une étendue de trois quarts de lieues de front ou environ sur trois lieues de profondeur et la bornait par devant à la seigneurie de Vincennes au nord-est à la seigneurie de Beaumont, au Sud-Ouest à la seigneurie de Vitré ou Montapeine et en arrière aux terres non concédées (Saint-Gervais). Encore d'après l'acte de concession, la seigneurie de la Livaudière ne devait faire qu'une même et seule seigneurie avec la moitié de la seigneurie de la Durantaye qui avait été adjugée à Madame Péan de la Livaudière le 14 août 1736. »

Ce texte est assez éloquent. Deux des trois lieues revendiquées par Lafontaine de Belcourt appartenaient à la seigneurie Saint-Michel que Jacques Péan venait tout juste d'acheter au nom de sa femme en 1736. Livaudière représente donc simplement un ajout d'une lieue à la seigneurie Saint-Michel. Et puisque la seigneurie Livaudière ne doit faire qu'une seule et même seigneurie avec la seigneurie Saint-Michel il nous est interdit de les considérer comme deux seigneuries indépendantes l'une de l'autre.

Le fils de Jacques Péan, celui qui hérita de la seigneurie Saint-Michel et de son agrandissement, fut le premier à semer la confusion en prétendant devant les autorités qu'il avait hérité de deux seigneuries soit Livaudière et Saint-Michel séparées par la seigneurie de Beaumont et qu'en conséquence il fallait qu'on lui concède du terrain entre les deux pour pouvoir les réunir. Or la seigneurie contournait déjà la seigneurie de Beaumont depuis

1696 et malgré l'agrandissement de cette seigneurie Beaumont en 1713 il restait suffisamment de territoire à la seigneurie Saint-Michel pour qu'elle puisse rejoindre le secteur Livaudière. Le fils Péan se faisait donc concéder à nouveau un terrain dans le but de tromper les autorités. Par ce stratagème Jean-Hugues Péan, qui avait des visées spéculatives, put augmenter sa seigneurie Saint-Michel de trois lieues au sud de Saint-Gervais.



Autre précision à apporter. Certains pourraient s'étonner que Lafontaine de Belcourt ait réclamé un territoire qui ne lui appartenait pas. Mais à l'époque, n'ayant pas une idée précise des limites de leur seigneurie et de celle des autres, faute d'arpenteurs disponibles pour aller installer des morceaux de porcelaine en plein bois, c'était une pratique courante. En 1713 le seigneur Couillard doubla la superficie de sa seigneurie de Beaumont vers le sud à même le territoire de la seigneurie La Durantaye appartenant à Olivier Morel depuis les actes d'augmentation de 1693 et 1696. Submergée par les dettes, Olivier Morel ne contesta pas et l'augmentation de la seigneurie de Beaumont devint effective. Madame Bissot vendit également un territoire qui ne lui appartenait même pas. Sur une largeur de 10 arpents au fleuve elle prétendait que son fief avait une profondeur de 6 lieues soit 504 arpents alors qu'il en avait moins d'une demi-lieue soit 40 arpents. Le seigneur Bermen de la Martinière protesta et la Cour lui donna raison. Madame Bissot fut forcée de reprendre le petit fief qu'elle venait de vendre à gros prix (1800 livres) au seigneur Charles Joseph Roy.

L'histoire nous apprend donc à nous méfier des seigneurs lorsque ceux-ci font état de leur seigneurie respective. Ils y vont en bien des cas en fonction de leur perception des choses et non pas en fonction d'une réalité établie officiellement par les autorités coloniales. On demande dans l'espoir d'obtenir et si on obtient on obtient... jusqu'à ce que la justice s'en mêle... à la suite d'une plainte.

Voilà la dernière version de mon tableau illustrant les frontières seigneuriales de Bellechasse entre la Rivière Etchemin et la Rivière du Sud, les Cantons des Appalaches et le Fleuve. Les frontières sont celles que nous donnent les actes de concession et d'augmentation et non pas celles que présentent les seigneurs dans leur Aveu et dénombrement ou dans leur propre demande d'augmentation.

La seule modification apportée par cette dernière version de mon tableau concerne la frontière sud de la seigneurie Saint-Vallier. Elle se rend désormais jusqu'au Canton (Township) d'Armagh et non pas jusqu'à la rue principale de Saint-Raphaël comme le suggérait Rolland Tessier dans son Aveu et dénombrement de 1725 en écrivant 3 lieues. Non pas une profondeur de trois lieues à partir du fleuve donc mais une profondeur d'environ 5

lieues, tel qu'écrit dans les deux documents mentionnés soit l'acte de concession de 1672 (environ 3 lieues) et l'acte d'augmentation de 1693 (deux lieues qui s'ajoutent au environ 3 lieues.).

En 1990, la Société de Conservation du patrimoine de St-François de la Rivière-du-Sud publiait un ouvrage intitulé « Le Terrier du premier rang de la Paroisse de St-Vallier. ». Le fait que Rolland Tessier, représentant des « seigneuresse » de Saint-Vallier, ait écrit que la seigneurie comprenait une profondeur de trois lieues a fait dire aux trois auteurs de l'ouvrage qu'Olivier Morel avait donné à son fils Louis-Joseph Morel sieur de La Durantaye la moitié Est de la seigneurie concédée en 1672. Or ce n'est pas exact. Comme on peut le lire dans le Cadastre abrégé de la Seigneurie de St-Valier reproduit à la page 356 du même ouvrage c'est la seigneurie de 1672 et son augmentation de 1693 qui a été concédée à Louis Joseph Morel pour être divisée en deux parties égales au fleuve par la suite: « Cette seigneurie avec son augmentation a été divisée en deux parties égales comme aujourd'hui (1857) savoir celle de Sud-Ouest sous le nom de Saint-Michel et celle du Nord-Est sous celui de Saint-Vallier. »

On ne peut être plus limpide. Ce qu'Olivier Morel a séparé en deux parties égales au fleuve entre Berthier et Beaumont c'est, en effet, la seigneurie La Durantaye telle que concédée en 1672 (environ trois lieues de large par environ trois lieues de profondeur) mais c'est aussi l'augmentation concédée en 1693 par l'acte d'augmentation (2 lieues de profond sur la même largeur au fleuve). Ce qui donne une profondeur d'environ 5 lieues au deux seigneuries et non pas environ trois lieues. Saint-Vallier se rend donc jusqu'aux limites du Canton d'Armagh.

C'est ce qu'on retrouve dans le Cadastre Abrégé de la Seigneurie de ST-Valier à la page 357 de la publication no 22 de la Société pour la Conservation du Patrimoine de Saint-François de la Rivière-du-Sud. Cette seigneurie de Saint-Vallier fut concédée à la fois par l'Intendant Jean Talon en 1672 et à la fois par le Comte de Frontenac en 1693. Voici l'extrait du Cadasre Abrégé de la seigneurie de St-Valier, lequel cadastre fut constitué après l'abolition de la tenure seigneuriale en 1854 :

Cette seigneurie fut concédée :

1. Par Monsieur Talon intendant au sieur de la Durantaye par titre à Québec le 23 octobre 1672 par ce premier titre l'étendue de terrain concédée est de « deux lieues de terre de front sur autant de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurent tenant d'un côté à demi arpent au delà du Sault qui est sur la terre du Sieur de Islets et de l'autre le Canal Bellechasse icelle non comprise et plus s'il s'en rencontre dans l'étendue des dites bornes par devant le dit fleuve et par derrière les terres concédées pour jouir de la dite terre en fief seigneurie et Justice &c &c et aux droits et redevances accoutumés et au désir de la coutume de la Prévosté et Vicomte de Paris.
2. Par le Comte de Frontenac au dit Sieur de La Durantaye par titre à Québec le 1^{ère} mai 1693 par en second titre l'Estendue de terrain concédée est de deux lieues de terre à prendre au bout où se termine la profondeur du Fief de La Durantaye sur pareille largeur du dit Fief qui a environ trois lieues de front borné d'un côté au Sud Ouest aux terres de Beaumont et au Nord Est à celle de Berthier ... La concession est faite « aux droits et redevances ordinaires suivant la Coutume de Paris suivie en ce pays. »
« Cette seigneurie avec son augmentation a été divisée en deux parties égales comme aujourd'hui savoir celle du Sud Ouest sous le nom de Saint-Michel et celle du Nord Est sous celui de St.Valier. »
Avant de conclure, il nous faut dissiper un dernier

malentendu. Dans sa description topographique de la Côte-du-Sud, l'arpenteur Joseph Bouchette considère que Saint-Gervais est une seigneurie. Or, en régime seigneurial, Saint-Gervais n'a jamais été autre chose qu'une paroisse dans la seigneurie Saint-Michel-Livaudière. On pourrait à la limite considérer Saint-Gervais comme un secteur de la seigneurie Saint-Michel-Livaudière, de la même manière qu'on pourrait parler du secteur Saint-Charles, Saint-Lazare, Saint-Nérée ou Saint-Damien, toutes des paroisses à l'intérieur de la même seigneurie. C'est ainsi qu'au moment de la dissolution du régime seigneurial en 1854 les secteurs Saint-Lazare et Saint-Damien de la seigneurie Saint-Michel-Livaudière sont gérés par le seigneur Tachereau, le secteur Saint-Raphaël par le seigneur Thomas Gamelin Launière, le secteur Saint-Gervais par le seigneur Georges Gamelin Launière et les secteurs Saint-Michel et Saint-Charles par le seigneur Léger Gamelin Launière.

Soulignons en terminant que le territoire de chacune de ces paroisses deviendra municipal après l'abolition officielle du régime seigneurial en 1854. Contrairement à ce qu'on pouvait observer en régime seigneurial le territoire des paroisses coïncidera avec celui des municipalités d'où l'expression municipalité de paroisse pour nommer cette nouvelle réalité administrative. On créera également des municipalités de village, mais celles-ci seront rapidement fusionnées aux municipalités de paroisse par la suite.,

AMUSONS-NOUS,

par Michel Tardif, président

Protéger le Patrimoine, qu'ils me disent, mais si on ne connaît pas le patrimoine, quel raison aurions-nous à vouloir le protéger. Il faut premièrement faire connaître le patrimoine avant de demander de le protéger, de l'aimer. Une passion, ça se développe, ça se cultive! Alors commençons ici par un jeu que nous ferons durant quelques numéros de la revue Au fil des ans. Je vais vous mettre des photos de résidences de Bellechasse.

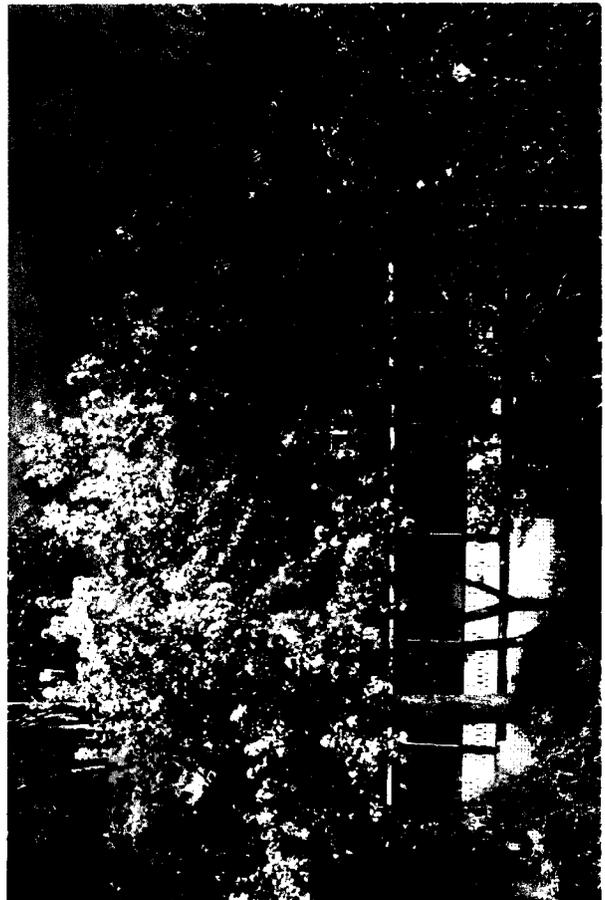
Vous devrez identifier la municipalité dans laquelle se retrouve cette résidence et me faire parvenir vos réponses par courriel à micheltardif@rocketmail.com.

com Vous n'avez pas de courriel, vous n'avez pas d'ordinateur, ... alors, vous avez fort probablement un ou plusieurs petits enfants.

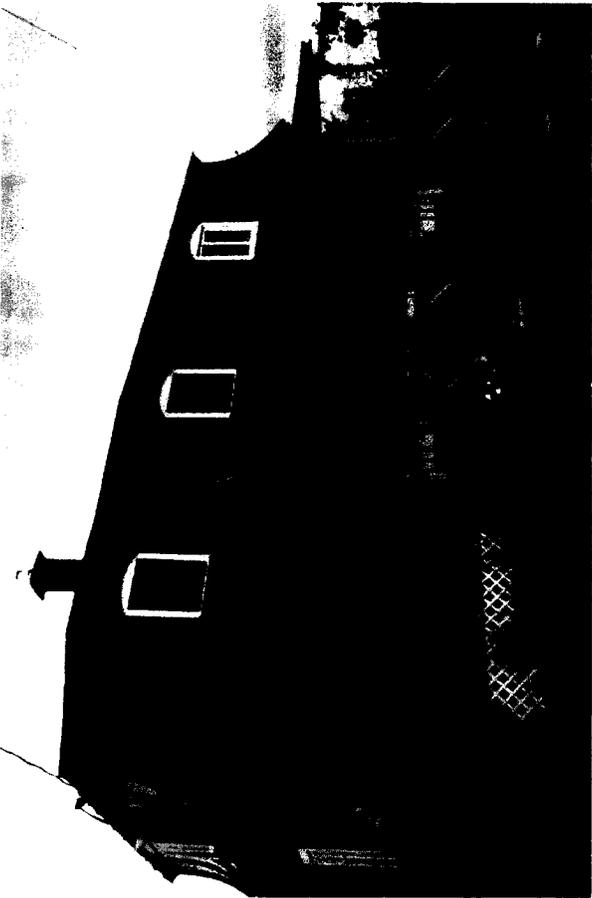
C'est maintenant le temps de les faire participer avec vous à ce concours sur le patrimoine. Transmettez leur votre passion! Demandez-leur de me faire parvenir un courriel avec vos réponses et n'oubliez pas de mettre vos noms Au printemps 2017, nous vous fournirons toutes les réponses et parmi tous les participants deux personnes pourront venir souper à la Maison Couët avec 2 membres du c.a. de la SHB.



• Photo 2



• Photo 4



• Photo 1



• Photo 3

Le 6 juillet 2016, le président, monsieur Michel Tardif et la trésorière, madame Lucie Fillion, de la Société historique de Bellechasse ont présenté un mémoire appuyant l'avis de motion C.M. 148-16 du conseil des maires de la MRC de Bellechasse visant l'identification de la Cycloroute de Bellechasse en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec afin de reconnaître le caractère patrimonial de cet attrait touristique et d'en protéger les infrastructures. Bravo et merci aux maires des 20 municipalités de Bellechasse. (Vous retrouverez le texte du mémoire dans les pages de cette revue) - *Crédit photo : Jacques Couture*

